

9924

JOURNAL OFFICIEL

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, A CONAKRY

ABONNEMENTS

Dans la Colonie :	Hors de la Colonie :
Un an... 20 francs.	Un an... 25 francs.
Six mois. 12 —	Six mois. 15 —
Le numéro.....	1 —

POUR LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES

S'adresser au Chef de l'Imprimerie

Les annonces doivent être remises les 10 et 25 de chaque mois au plus tard.
Les insertions et les abonnements sont payables d'avance.

ANNONCES

Une insertion de 1 à 4 lignes.....	6 fr.
Chaque ligne en plus.....	1 fr.
Une page entière.....	150 fr.
Une demi-page (soit en hauteur, soit en larg.)	75 fr.
Chaque annonce répétée, moitié prix de la première	
sous que ce prix soit inférieur à 6 francs.	

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Actes du Gouvernement général.

Pages.

- 13 novembre 1924. — Arrêté portant approbation des budgets locaux de l'Afrique occidentale française, exercice 1925... 18
- 4 décembre. — Arrêté modifiant l'article 2 de l'arrêté du 7 décembre 1918, réorganisant le Service zootechnique et des Epizooties de l'Afrique occidentale française..... 18
- 19 décembre. — Arrêté accordant le bénéfice du transport gratuit aux fonctionnaires et à leurs familles se déplaçant pour raison de santé..... 18

Actes du Gouvernement local.

- 30 décembre 1924. — Arrêté approuvant la délibération de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry portant ouverture d'un crédit supplémentaire, exercice 1924. 19
- 31 décembre. — Arrêté fixant les quantités de poudre de traite et de leurs composants dont l'importation est autorisée en Guinée pendant le 1^{er} semestre 1925..... 19
- 5 janvier 1925. — Arrêté créant la circonscription vétérinaire de Mamou..... 19

INSERTIONS SOMMAIRES

Actes du Gouvernement local.

Administration générale.....	20
Affaires politiques.....	21
Agriculture, Service zootechnique.....	21
Chemin de fer.....	22
Contributions et taxes.....	22
Douanes.....	23
Enseignement.....	24
Gardes de cercle, Milice.....	24
Imprimerie.....	25
Postes et Télégraphes.....	25
Santé et Assistance médicale.....	26
Travaux publics (Mines et Ports).....	26
Trésor.....	26
Affaires diverses.....	26

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS :

Avis de concours pour l'admission à l'École coloniale.....	26
Avis de concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration centrale.....	27
Service de la Curatelle.....	27
Heures des levers et couchers du soleil à Conakry, temps légal. — Février 1925.....	27
Observations météorologiques. — Résumé des observations du mois de juillet 1924.....	27
Liste des militaires dont les carnets de pécule sont en souffrance au Bataillon de Tirailleurs Sénégalais n° 4.....	28
Avis aux navigateurs.....	37
Bilan de la Banque au 31 décembre 1924.....	37
Cote des changes.....	37
Annonces.....	37

Références au « Journal officiel » de l'Afrique occidentale française.

Textes intéressant la Guinée et non insérés au Journal officiel de cette Colonie.

- 4 décembre 1924. — Circulaire relative aux certificats administratifs délivrés par application de l'article 65 du décret du 24 juillet 1906..... 759

Actes du Pouvoir central.

- 10 octobre 1924. — Circulaire ministérielle relative au paiement des timbres quittances des mandats municipaux..... 780
- 5 novembre 1924. — Décret modifiant le décret du 6 août 1921, sur l'organisation générale du personnel dans les trésoreries coloniales (arrêté de promulgation du 4 décembre 1924)... 761
- 16 novembre. — Décret abrogeant, en ce qui concerne l'Afrique occidentale française, les dispositions du décret du 2 septembre 1924, relatif à la protection de la santé publique aux Colonies (arrêté de promulgation du 10 décembre 1924). 762

Actes du Gouvernement général.

- 24 juillet 1924. — Arrêté allouant une indemnité pour charges de famille aux fonctionnaires des cadres généraux organisés par décret et au personnel des cadres communs supérieurs de l'Afrique occidentale française, se trouvant dans une position de service à l'Agence de l'Afrique occidentale française..... 762
- 13 décembre. — Arrêté portant autorisation pendant l'année 1925 des diverses cessons aux différents services militaires, locaux et civils de l'Afrique occidentale française..... 775

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

ARRÊTÉ du Gouverneur général portant approbation des budgets locaux de l'Afrique occidentale française, exercice 1925.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par le décret du 4 décembre 1920;

Vu le décret du 4 juillet 1920, modifiant le décret du 30 décembre 1912, en ce qui concerne les règles d'approbation des budgets locaux du groupe de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale;

Sur la présentation de MM. les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies intéressées;

Le Conseil de Gouvernement entendu dans ses séances du 12 novembre 1924, pour les budgets locaux de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Dahomey, de la Haute-Volta, du Soudan et du Niger, et du 13 novembre 1924, pour les budgets locaux du Sénégal et de la Mauritanie,

ARRÊTE :

Article premier. — Sont approuvés les différents budgets locaux de l'Afrique occidentale française, pour l'exercice 1925, arrêtés comme suit :

Guinée..... 16.976.960 francs.

Art. 2. — Les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies intéressées, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, notifié aux Trésorier-Payeurs et communiqué partout où besoin sera.

Dakar, le 13 novembre 1924.

CARDE.

ARRÊTÉ du Gouverneur général modifiant l'article 2 de l'arrêté du 7 décembre 1918, réorganisant le Service zootechnique et des Epizooties de l'Afrique occidentale française.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté du 7 décembre 1918, réorganisant le Service zootechnique et des Epizooties en Afrique occidentale française,

ARRÊTE :

Article unique. — Le paragraphe 1^{er} de l'article 2 de l'arrêté du 7 décembre 1918 susvisé est modifié et complété comme suit :

« Dans chacune des Colonies de l'Afrique occidentale française, le Service zootechnique et des Epizooties est dirigé par un Chef de service désigné par le Lieutenant-Gouverneur. »

Dakar, le 4 décembre 1924.

CARDE.

ARRÊTÉ du Gouverneur général accordant le bénéfice du transport gratuit aux fonctionnaires et à leurs familles se déplaçant pour raison de santé.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE, COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par le décret du 4 décembre 1920;

Vu le décret du 3 juillet 1897, portant règlement sur les déplacements et les passages du personnel colonial, modifié par les décrets du 6 juillet 1904, 26 février 1908, 13 juin 1912 et 11 septembre 1920;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1914, portant règlement sur le régime des déplacements en Afrique occidentale française;

Vu la dépêche ministérielle n° 25, en date du 17 août 1922;

Sous réserve de ratification en Commission permanente du Conseil de Gouvernement,

ARRÊTE :

Article premier. — Dans les Colonies du groupe où l'absence de médecin ou l'insuffisance de moyens de traitement appropriés ne permettraient pas de soigner les malades dans des conditions satisfaisantes, les Lieutenants-Gouverneurs sont autorisés à imputer aux budgets intéressés les frais de transport des fonctionnaires ou de leur famille appelés à se déplacer pour raisons de santé, en dehors du cas prévu par l'article 5 de l'arrêté du 28 novembre 1914, portant règlement sur le régime des déplacements en Afrique occidentale française.

En aucun cas, les déplacements effectués dans ces conditions, soit dans l'intérieur de la Colonie, soit pour se rendre à Dakar, ne peuvent donner droit à des indemnités de déplacement.

Art. 2. — Les moyens de transport peuvent être accordés dans le cas ci-après :

Pour le fonctionnaire.

1° Nécessité d'accompagner un membre de sa famille évacué sur une formation sanitaire.

2° Nécessité de rejoindre, sur appel du médecin, un membre de la famille en traitement dans une formation sanitaire.

Pour la famille.

3° Affection grave exigeant l'évacuation sur une formation sanitaire.

4° Nécessité d'accompagner un membre de la famille évacué sur une formation sanitaire.

5° Nécessité de rejoindre, sur appel du médecin, un membre de la famille en traitement dans une formation sanitaire.

Art. 3. — L'imputation au compte des budgets intéressés des frais de transport est justifiée par la présentation d'un certificat médical qui doit, obligatoirement, mentionner :

1° Qu'il n'existe pas sur place d'organisation médicale susceptible de donner les soins nécessaires;

2° Que l'état du malade ne permettait pas qu'il voyageât seul;

3° Que l'état du malade exige la présence de sa famille.

Art. 4. — Dans les cas prévus par les paragraphes 1^{er} et 4^e de l'article 2, les autorités locales adresseront, après enquête, un rapport au Lieutenant-Gouverneur. Si ce rapport constate que le malade n'était pas dans la nécessité d'être accompagné, les frais de transport avancés par l'Administration seront remboursés par le chef de famille.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux familles des agents contractuels, à moins d'une clause spéciale et formelle inscrite à leurs contrats.

Art. 6. — Les dépenses résultant des transports autorisés dans les conditions du présent arrêté sont imputées sur un

crédit spécial ouvert à l'article réservé aux dépenses d'assistance, rubrique : « Frais de transport des fonctionnaires et de leur famille en déplacement pour raison de santé ».

Art. 7. — Les Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du Groupe, le Directeur des Finances et de la Comptabilité du Gouvernement général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué partout où besoin sera et inséré aux publications officielles de l'Afrique occidentale française.

Dakar, le 19 décembre 1924.

CARDE.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur approuvant la délibération de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry portant ouverture d'un crédit supplémentaire, exercice 1924.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, portant réorganisation du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par celui du 4 décembre 1920;

Vu les arrêtés généraux des 16 janvier, 28 et 30 décembre 1921, réorganisant les communes mixtes en Afrique occidentale française et déterminant le nouveau statut de la Commune mixte de Conakry;

Vu les arrêtés locaux des 3 novembre 1923 et 10 juin 1924, approuvant les budgets primitif et additionnel de l'exercice 1924 de la Commune mixte de Conakry;

Vu la délibération en date du 12 décembre 1924 de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry;

Le Conseil d'administration entendu dans la séance du 30 décembre 1924,

ARRÊTE :

Article premier. — Est approuvée la délibération de la Commission municipale de la Commune mixte de Conakry, en date du 12 décembre 1924, concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire à la division suivante du budget communal de l'exercice 1924 :

Dépenses obligatoires.

Chapitre 1^{er}, article 7, paragraphe 7 :

Construction de canalisations d'eau dans les quartiers de Téminétaye et Coronthie..... 4.000 francs.

Art. 2. — Il sera fait face à la réalisation de ce crédit au moyen des ressources disponibles de l'exercice courant.

Art. 3. — L'Administrateur-Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 30 décembre 1924.

G. POIRET.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur fixant les quantités de poudre de traite et de leurs composants dont l'importation est autorisée en Guinée pendant le 1^{er} semestre 1925.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret du 4 mai 1903, relatif à l'importation, la vente, le transport et la détention des armes à feu et des munitions dans les Colonies faisant partie du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, ensemble le décret du 14 mars 1911, modifiant l'article 11 du dit décret;

Vu l'arrêté général du 2 juin 1903, réglementant la détention des armes à feu et des munitions et le fonctionnement des entrepôts dans lesquels les armes et les munitions doivent être déposées à leur arrivée dans les Colonies du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française;

Vu les arrêtés locaux des 15 février 1910 et 4 février 1911, réglementant en Guinée française la vente des armes à feu non perfectionnées, des poudres dites de traite et des matières entrant dans la composition de la poudre;

Vu l'arrêté général du 10 décembre 1918, interdisant l'importation des armes non perfectionnées dans toute l'étendue des Territoires faisant partie du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française et réglementant les conditions dans lesquelles les poudres de traite peuvent être importées et mises en vente;

Vu l'arrêté général du 16 août 1923, précisant certaines attributions des Lieutenants-Gouverneurs des Colonies du groupe de l'Afrique occidentale française;

Vu la convention de Saint-Germain-en-Laye en date du 10 septembre 1910,

ARRÊTE :

Article premier. — L'importation des poudres de traite et de leurs composants autorisée en Guinée française, pendant le 1^{er} semestre 1925, est fixée aux quantités ci-après :

Poudres de traite.....	30.000 kilos.
Soufre.....	30 —
Salpêtre.....	20 —

Art. 2. — Le présent arrêté sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Conakry, le 31 décembre 1924.

G. POIRET.

ARRÊTÉ du Lieutenant-Gouverneur créant la circonscription vétérinaire de Mamou.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES, LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA GUINÉE FRANÇAISE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu l'ordonnance organique du 7 septembre 1840;

Vu le décret du 18 octobre 1904, réorganisant le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, modifié par le décret du 4 décembre 1920;

Vu les arrêtés généraux des 21 novembre et 7 décembre 1918, réorganisant le Service zootechnique en Afrique occidentale française;

Vu l'arrêté local du 8 février 1922, créant la circonscription vétérinaire de Kankan;

Sur la proposition du Chef du Service zootechnique et des épizooties,

ARRÊTE :

Article premier. — Une circonscription vétérinaire est créée à Mamou. Elle comprend les cercles de Mamou, Pita, Labé, Koumbia et Kindia.

Art. 2. — Le vétérinaire, en résidence à Mamou, assurera la direction de cette circonscription sous les ordres du Chef du Service zootechnique et des épizooties.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Conakry, le 5 janvier 1925.

G. POIRET.

ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL

Par arrêtés et décisions du Lieutenant-Gouverneur.
(Insertions sommaires.)

Administration générale

TABLEAU D'AVANCEMENT (1^{er} semestre 1925)

COMMIS EXPÉDITIONNAIRES

Pour l'emploi de Commis expéditionnaire principal de 5^e classe :
N'Diaye (Jean-Baptiste), commis expéditionnaire principal de 6^e classe,

Pour l'emploi de Commis expéditionnaire de 2^e classe :
Corréah (Adrien), commis expéditionnaire de 3^e classe;
Soumah (Gabriel), —

Pour l'emploi de Commis expéditionnaire de 4^e classe :
Sanoko Lamini, commis expéditionnaire de 5^e classe;
Keïta Sory, —
Morlaye Amara, —
Camara Nancouman, —
Mory (Louis), —

Pour l'emploi de Commis expéditionnaire de 5^e classe :
Williams (Maurice), commis expéditionnaire de 6^e classe;
Ba Madhiou, —
Baro Mamadi, —
Touré Moriba, —
Diané N'Kaye, —
Touré Aguibou, —

Pour l'emploi d'Expéditionnaire de 2^e classe :
Diakité Faraban, expéditionnaire de 3^e classe;
Bari Abdoulaye, —
Ba Mamadou, —
Kourouma Noumodi, —
Gaëtan (Alfred), —
Caba Diafodé, —

PROMOTIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Sont promus dans le personnel du cadre local des commis expéditionnaires de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi de Commis expéditionnaire principal de 5^e classe :
N'Diaye (Jean-Baptiste), commis expéditionnaire principal de 6^e classe (choix).

A l'emploi de Commis expéditionnaire de 2^e classe :
Corréah (Adrien) commis expéditionnaire de 3^e classe (choix).
Soumah (Gabriel), —

A l'emploi de Commis expéditionnaire de 4^e classe :
Sanoko Lamini, commis expéditionnaire de 5^e classe (choix).
Keïta Sory, —
Morlaye Amara, —
Camara Nankouman, —

A l'emploi de Commis expéditionnaire de 5^e classe :
Williams (Maurice), commis expéditionnaire de 6^e cl. (choix).
Ba Madhiou, —
Baro Mamadi, —
Touré Moriba, —

A l'emploi d'Expéditionnaire de 2^e classe :
Diakité Faraban, expéditionnaire de 3^e classe (choix).
Kaba Diafodé, —
Bari Abdoulaye, —

Ba Mamadou, expéditionnaire de 3^e classe (choix).
Kourouma Noumodi, —
Gaëtan (Alfred), —

Sont promus dans le cadre local des écrivains expéditionnaires de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi d'Écrivain expéditionnaire principal de 1^{re} classe :

Pellegrin (Louis), écrivain expéditionnaire principal de 2^e classe.

A l'emploi d'Écrivain expéditionnaire de 4^e classe :

Keïta Mory, écrivain auxiliaire de 1^{re} classe.

Sont promus dans le cadre local des interprètes de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi d'Interprète principal de 1^{re} classe :

Camara Ansoumani, interprète principal de 2^e classe.

A l'emploi d'Interprète principal de 2^e classe :

Mansaré Ali, interprète principal de 3^e classe.

A l'emploi d'Interprète titulaire de 1^{re} classe :

Diawando Amadou, interprète titulaire de 2^e classe.

A l'emploi d'Interprète titulaire de 3^e classe :

Cissoko Moussa, interprète titulaire de 4^e classe;
Doramodou Salou, —

A l'emploi d'Interprète titulaire de 4^e classe :

N'Guita Sara, interprète auxiliaire de 1^{re} classe.

A l'emploi d'Interprète auxiliaire de 1^{re} classe :

Lala Malan, interprète auxiliaire de 2^e classe;
Camara Mamadou, —
Sékhou Oumarou, —
Diallo Dian, —

A l'emploi d'Interprète auxiliaire de 2^e classe :

Diallo Tierno, interprète auxiliaire de 3^e classe;
Keïta Babadi, —

DÉCISIONS

En date du 31 décembre 1924 :

M. Brulé, administrateur adjoint de 3^e classe des Colonies, retour de congé, débarqué à Conakry le 30 décembre 1924 du paquebot *Europe*, venant de France, est affecté à Mamou.

Un congé de convalescence de six mois, pour en jouir à Villeton par Tonneins (Lot-et-Garonne), est accordé à M. Duclos (André), adjoint de 2^e classe des Services civils de l'Afrique occidentale française.

En date du 1^{er} janvier 1925 :

M. Brulé, administrateur adjoint de 3^e classe des Colonies, en service à Mamou, est chargé, à titre intérimaire, des fonctions d'adjoint au commandant de cercle.

En date du 5 janvier 1925 :

Les affectations et mutations suivantes sont prononcées dans le personnel des Administrateurs des Colonies et des Services civils, en service en Guinée française :

M. Lanrezac, administrateur de 2^e classe, chargé à titre intérimaire des fonctions de commandant de cercle de Mamou, est nommé commandant de cercle de Boffa, en remplacement de M. l'administrateur adjoint Boissier-Palun, qui reçoit une autre affectation ;

M. Maguet, administrateur de 2^e classe, commandant le cercle de Faranah, est nommé commandant de cercle de Ma nou, en remplacement de M. l'administrateur Lanrezac, qui a reçu une autre affectation ;

M. Pécarrère, administrateur adjoint de 1^{re} classe, chef de la subdivision de Dabola, est chargé à titre intérimaire des fonctions de commandant de cercle de Faranah, en remplacement de M. l'administrateur Maguet, qui a reçu une autre affectation ;

M. Boissier-Palun, administrateur-adjoint de 2^e classe, chargé à titre intérimaire des fonctions de commandant de cercle de Boffa, est nommé chef de la subdivision de Dabola (cercle de Faranah), en remplacement de M. l'administrateur adjoint Pécarrère, qui a reçu une autre affectation ;

M. Martin-Chartrie, administrateur de 3^e classe, commandant de cercle de Koumbia, est nommé commandant de cercle de Kouroussa, en remplacement de M. l'administrateur adjoint Boucher, qui reprend ses fonctions d'adjoint au commandant du dit cercle ;

M. Tissier, administrateur de 1^{re} classe, chef du 3^e Bureau du Gouvernement, est nommé commandant de cercle de Koumbia, en remplacement de M. l'administrateur Martin-Chartrie, qui a reçu une autre affectation ;

M. Lhuerre, administrateur de 1^{re} classe, nouvellement affecté en Guinée, arrivé à Conakry le 27 décembre 1924, venant du Soudan français, est nommé chef du 3^e Bureau du Gouvernement en remplacement de M. l'administrateur Tissier, qui a reçu une autre affectation ;

M. Mortet, administrateur adjoint de 1^{re} classe, chef de la subdivision de Télimélé (cercle de Pita), est affecté à Conakry ;

M. André, administrateur adjoint de 2^e classe, en service à Télimélé (cercle de Pita), est nommé chef de ladite subdivision en remplacement de M. l'administrateur adjoint Mortet, qui a reçu une autre affectation ;

M. Leconte, adjoint principal de 1^{re} classe, en service à Télimélé (cercle de Pita), est affecté au 1^{er} Bureau du Gouvernement, en remplacement numérique de M. Léglise, commis de 3^e classe, rapatriable.

Une permission de trente jours, à solde de présence, à valoir du 7 janvier 1925, est accordée à M. Viéville, administrateur adjoint de 3^e classe des Colonies, en service au 2^e Bureau du Gouvernement, pour en jouir à Dakar (Sénégal).

En date du 6 janvier 1925 :

M. Bancal, administrateur adjoint de 2^e classe des Colonies, adjoint au commandant de cercle de Conakry, est chargé, à titre provisoire, des fonctions de commandant du dit cercle, en remplacement de M. Billault, administrateur en chef de 1^{re} classe, en instance de rapatriement.

La présente décision aura son effet à compter de la date de départ de M. l'administrateur en chef Billault.

M. Bancal, administrateur adjoint de 2^e classe des Colonies, chargé à titre provisoire des fonctions de commandant de cercle de Conakry, assurera également, à titre provisoire, celles d'administrateur-maire de la Commune mixte de Conakry, en remplacement de M. l'administrateur en chef Billault, en instance de rapatriement.

Un congé de convalescence de six mois, pour en jouir à Trégastel (Côtes-du-Nord), est accordé à M. Le Chevalier (Paul), adjoint de 1^{re} classe des Services civils.

Affaires politiques

En date du 7 janvier 1925 :

Le séjour du cercle de Kankan est interdit pour une durée de cinq ans, à compter du 6 août 1929, date de sa libération, au nommé Mamadi Diabi, âgé de 23 ans, né à Albadaria (cercle de Kissidougou).

En date du 8 janvier 1925 :

La garde et l'entretien des mineurs Souleymane, âgé de 15 ans, et Saliou Dian, âgé de 13 ans, condamnés pour vol le 16 octobre 1924 par le tribunal du 1^{er} degré de Mali (cercle de Labé), à la détention dans un centre de correction jusqu'à leur majorité (16 octobre 1927 et 16 octobre 1929), seront assurés par Alfa Amadou Oury, chef du canton de Mali.

Une indemnité mensuelle de quinze francs (15 fr.) sera allouée à Alfa Amadou Oury, pour les frais de garde et d'entretien de chacun de ces mineurs.

La dépense sera imputée au chapitre V, article 7, paragraphe 8 du budget local de l'exercice 1925.

La présente décision aura son effet pour compter du 16 octobre 1924.

En date du 9 janvier 1925 :

Les fonctions de chef de la subdivision de Macenta, à titre intérimaire, pour les remplir en matière de justice indigène, sont conférées à l'adjudant Durant, pendant l'absence du lieutenant Le Mestre, en mission de recrutement.

Agriculture, Service zootechnique

PROMOTIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Sont promus dans le cadre des infirmiers du Service zootechnique pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi d'Infirmier-major de 2^e classe :

Dioumé Diara dit Petit, infirmier-major de 3^e classe.

(Services exceptionnels depuis 14 ans, et en dernier lieu s'est acquitté brillamment d'une mission pénible et délicate en convoyant un troupeau de bovins destinés au Gouvernement du Congo Belge.)

A l'emploi d'Infirmier de 2^e classe :

Lamini Kaba, infirmier de 3^e classe.

(A accompli brillamment plusieurs missions délicates en territoires infectés. A arrêté seul et rapidement des épizooties de peste bovine à Télimélé, Siguiri et Beyla.)

DÉCISIONS

En date du 31 décembre 1924 :

M. Gauthier, conducteur de 1^{re} classe du cadre commun des Travaux agricoles et forestiers, en service à Kouroussa, est affecté à la circonscription agricole de la Haute-Guinée et maintenu en résidence à Kouroussa.

En date du 5 janvier 1925 :

M. Mahé, vétérinaire contractuel, est nommé chef de la circonscription vétérinaire de Mamou.

M. Mahé, vétérinaire contractuel, en service à Mamou, est commissionné à l'effet de constater les infractions aux règlements de la police sanitaire des animaux.

Il prêtera à cet effet le serment réglementaire.

En date du 6 janvier 1925 :

La résidence du Chef du Service zootechnique et des épizooties de la Guinée française est fixée au chef-lieu de la Colonie.

En date du 9 janvier 1925 :

Les services de M. du Trévou, engagé provisoirement au service de l'Agriculture en qualité d'agent auxiliaire, ont pris fin à dater du 1^{er} janvier 1925.

Le nommé Boukar Diallo, moniteur agricole, en service dans le cercle de Mamou (subdivision de Ditinn), est libéré de tout engagement envers la Colonie à compter du 1^{er} janvier 1925.

Cet indigène désirant s'installer dans la région de Kébali (subdivision de Ditinn), pour s'y livrer à la culture pour son propre compte, recevra, à titre gratuit de la Colonie, une charrue, une herse et deux chaînes de traction.

Chemin de fer

TABLEAU D'AVANCEMENT (1^{er} semestre 1925)

CADRE LOCAL DU CHEMIN DE FER

Bureaux :

Pour l'emploi d'Écrivain principal de 4^e classe :

Pouaty (Louis), écrivain principal de 5^e classe.

Exploitation :

Pour l'emploi de Chef de station de 2^e classe :

Camara Sidi, chef de station de 3^e classe.

Pour l'emploi de Chef de station de 3^e classe :

Condé Famanou, facteur de 1^{re} classe.

Ateliers et chantiers :

Pour l'emploi de Chef mécanicien principal de 2^e classe :

Sy Amadou, chef mécanicien de 1^{re} classe.

Pour l'emploi de Chef mécanicien de 1^{re} classe :

Fayes Tampas, chef mécanicien de 2^e classe.

Pour l'emploi de Maître-ouvrier principal de 2^e classe :

Diop Moussa, maître-ouvrier de 1^{re} classe.

Pour l'emploi de Maître-ouvrier de 1^{re} classe :

Sylva (Jean-Baptiste), maître-ouvrier de 2^e classe.

Pour l'emploi d'Ouvrier de 1^{re} classe :

Georges (Emmanuel), ouvrier de 2^e classe.

Pour l'emploi d'Ouvrier de 3^e classe :

Bouré (Alexandre), ouvrier de 4^e classe.

Pour l'emploi d'Ouvrier de 4^e classe :

Williams (James), ouvrier de 5^e classe.

PROMOTIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Sont promus dans le cadre local du Chemin de fer pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi d'Écrivain principal de 4^e classe :

Pouaty (Louis), écrivain principal de 5^e classe (choix).

A l'emploi de Chef de station de 2^e classe :

Camara Sidi, chef de station de 3^e classe (choix).

A l'emploi de Chef de station de 3^e classe :

Condé Famanou, facteur de 1^{re} classe (choix).

A l'emploi de Chef mécanicien principal de 2^e classe :

Sy Amadou, chef mécanicien de 1^{re} classe (choix).

A l'emploi de Chef mécanicien de 1^{re} classe :

Fayes Tampas, chef mécanicien de 2^e classe (choix).

A l'emploi de Mécanicien de 1^{re} classe :

Diallo Bocary, mécanicien de 2^e classe (ancienneté);
Sène Jack,

A l'emploi de Maître-ouvrier de 1^{re} classe :

Dicco Malic, maître-ouvrier de 2^e classe (choix);

Sylva (Jean-Baptiste), maître-ouvrier de 2^e classe (choix).

A l'emploi d'Ouvrier de 3^e classe :

Bouré (Alexandre), ouvrier de 4^e classe (choix).

A l'emploi d'Ouvrier de 4^e classe :

Williams (James), ouvrier de 5^e classe (choix).

DÉCISIONS

En date du 29 décembre 1924 :

Une permission de longue durée de six mois, à solde de présence, pour en jouir à Dakar (Sénégal), est accordée à l'ouvrier de 2^e classe Georges (Emmanuel), du cadre local du Chemin de fer.

Un passage pour le Sénégal lui sera, en outre, délivré ainsi qu'à sa femme et à ses deux filles, âgées de 6 et 3 ans.

La dépense correspondante est imputable au budget annexe du Chemin de fer de Conakry au Niger.

En date du 31 décembre 1924 :

Une permission de longue durée de cinq mois, à solde de présence, pour en jouir à Conakry, est accordée au chef de station principal de 4^e classe Maggi (Philippe), du cadre local du Chemin de fer, en service à Tabili.

En date du 5 janvier 1925 :

Un congé de convalescence de six mois, pour en jouir à Nice (Alpes-Maritimes), est accordé à M. Allard (Albert), agent comptable principal de 2^e classe des Chemins de fer de l'Afrique occidentale française.

Un passage pour la France lui sera, en outre, délivré ainsi qu'à M^{me} Allard.

La dépense est imputable au budget annexe du Chemin de fer de Conakry au Niger.

Contributions et taxes

ROLES des Contributions directes approuvés en date du 6 janvier 1925.

Exercice 1925.

IMI OT PERSONNEL INDIGÈNE (rôles primitifs).

Beyla	776.320 ^f »
Faranah	345.888 »
Dabola	47.264 »
Kindia	661.550 »
Koumbia	243.691 »
Youkounkoun	178.169 »
Kouroussa	468.243 »
Télimélé	444.016 »
Total	3.165.141 ^f »

(En date du 7 janvier 1925.)

Exercice 1924.

IMPOT PERSONNEL INDIGÈNE (rôles additionnels).

Conakry-ville	13.380 ^f »
Forécariah	136 »
Total	13.516 ^f »

TAXE SUR LES VÉHICULES (rôles additionnels).

N'Zérékoré	12 »
------------------	------

Exercice 1925.**IMPOT PERSONNEL INDIGÈNE (rôles primitifs).**

	Budget local	Budget municipal.
Dinguiraye.....	330.440 ^f	»
Bissikrima.....	19.376	»
Forécariah.....	648.950	»
Kankan.....	813.258	» 6.476 ^f »
Labé.....	1.468.496	»
Mali.....	775.344	»
Tougué.....	389.504	»
Macenta.....	475.374	»
N'Zérékoré.....	570.310	»
Pita.....	701.832	»
Totaux.....	6.192.884^f	» 6.476^f »

(En date du 8 janvier 1925.)

Exercice 1924.**IMPOT PERSONNEL INDIGÈNE (rôles additionnels).**

	Budget local	Budget municipal
Conakry-ville.....	536 ^f	» 134 ^f »
Mamou.....	104	»
Totaux.....	640^f	» 134^f »

Exercice 1925.**IMPOT PERSONNEL INDIGÈNE (rôles primitifs).**

Boffa.....	449.460 ^f	»
Boké.....	566.875	»
Kissidougou.....	637.904	»
Mamou.....	262.560	»
Timbo.....	385.104	»
Ditinn.....	516.312	»
Siguiri.....	545.345	»
Total.....	3.363.560^f	»

PROMOTIONS**Douanes**

En date du 31 décembre 1924 :

Sont promus dans le cadre local indigène des Douanes (A. F.) de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :*A l'emploi de Préposé de 3^e classe :*

N'Bemba Camara, préposé de 4 ^e classe, m ^{le} 45 ;	
Namory Kondé, — m ^{le} 50 ;	
Dinah Sampil, — m ^{le} 53 ;	
Paté Bary Mamadou, — m ^{le} 277.	

Sont promus dans le cadre des gardes-frontières et canotiers de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :**I. — GARDES-FRONTIÈRES***A l'emploi de Sergent :*

Mamadou Conaté, caporal, n ^o m ^{le} 213 ;	
Tankoulé Oularé, — 209 ;	
Idrissa Sokono, — 101.	

A l'emploi de Caporal :

Digui Keïta, garde-frontière de 1 ^{re} classe, n ^o m ^{le} 255 ;	
Damoussa Samara, — 351 ;	
Fodé Kourouma, — 511 ;	
Fodé Samoura, — 614 ;	
Zannou Connou, — 298 ;	
Moussa Sidibé, — 323 ;	
Momodou Coulibaly, — 280 ;	
Coulibaly Sonké, — 418 ;	
Kémoko Touré, — 456.	

A l'emploi de garde de 1^{re} classe :

Amarra Cissé, garde-frontière de 2 ^e classe, n ^o m ^{le} 403 ;	
Namory Keïta, — 24 ;	
Mamadou Koné, — 362 ;	
Bocary Keïta, — 447 ;	
Bocary Taraoré, — 459 ;	
Mamadou Demba, — 465 ;	
Seydou Fina, — 408 ;	
Mamady Taraoré, — 473 ;	
Makan Samaké, — 475 ;	
Mamadou Taraoré, — 478 ;	
Yara Koli, — 486.	

A l'emploi de Garde-frontière de 2^e classe :

Touré Soumaïla, garde-frontière de 3 ^e classe, n ^o m ^{le} 546 ;	
Touma Mandé, — 601 ;	
Soriba Keïta, — 685 ;	
Mambi Kamissoko, — 664 ;	
Soriba Camara, — 169 ;	
Fodé Camara, — 674.	

II. — CANOTIERS*A l'emploi de Quartier-Maitre :*Bocary Diallo, canotier de 1^{re} classe, n^o m^{le} 3.*A l'emploi de Canotier de 1^{re} classe :*

Siakha Yattara, canotier de 2 ^e classe, n ^o m ^{le} 575 ;	
Sana Camara, — 320 ;	
Kanfory Demba, — 283 ;	
Alcali Camara, — 574.	

DÉCISIONS

En date du 30 décembre 1924 :

Les mutations suivantes sont prononcées dans le personnel du service actif des Douanes de la Guinée française :

M. Ducassé, brigadier de 1^{re} classe du cadre métropolitain, chef de bureau à Nongoa (cercle de Gueckédou), est affecté à Conakry ;Le brigadier de 1^{re} classe Assane Cissé, du cadre local indigène (A. F.), chargé précédemment des fonctions de chef de poste à Yendé (cercle de Gueckédou), et non installé, est maintenu à Nongoa, en qualité de chef de bureau en remplacement du brigadier Ducassé, qui a reçu une autre affectation ;Le préposé de 5^e classe Djibril Ibrahima, du cadre local indigène (N. F.), précédemment affecté en sous-ordre à Nongoa, et qui n'a pas rejoint, est maintenu à Yendé en qualité de chef de poste.En date du 1^{er} janvier 1925 :Le préposé de 3^e classe N'Bemba Camara, du cadre local indigène des Douanes (A. F.), de la Guinée française, en service à Conakry, est suspendu de ses fonctions pour compter du 3 janvier 1925.

En date du 3 janvier 1925 :

Le commis expéditionnaire de 5^e classe Laye Kaba, du cadre local indigène des Douanes (N. F.), en service à Conakry, est affecté à Nongoa (cercle de Gueckédou), en remplacement du préposé de 5^e classe (N. F.) Djibril Ibrahima, maintenu à Yendé (même cercle).

En date du 7 janvier 1925 :

Les brigadiers de 2^e classe Sans (Raymond) et Badier (Martial) sont nommés à la 1^{re} classe.Le brigadier de 3^e classe Brayer (Marcel) est nommé à la 2^e classe.Ces nominations ont leur effet à compter du 1^{er} janvier 1925.

Enseignement

TABLEAU D'AVANCEMENT (1^{er} semestre 1925)

CADRE COMMUN SECONDAIRE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour l'emploi d'Instituteur de 4^e classe :

Keïta Mamadi, instituteur de 5^e classe;
 Fofona Sékhon, —
 Cros (Adolphe), —

Pour l'emploi d'Instituteur de 5^e classe :

Dienné Mory, instituteur de 6^e classe;
 Koné Souleymane, —
 Fodé Bokar, —
 Nadani Sabitou, —

PROMOTIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Sont promus dans le personnel du cadre commun secondaire de l'Enseignement primaire de l'Afrique occidentale française, en service en Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi d'Instituteur de 4^e classe :

Keïta Mamadi, instituteur de 5^e classe (choix);
 Cros (Adolphe), —

A l'emploi d'Instituteur de 5^e classe :

Dienné Mory, instituteur de 6^e classe (choix);
 Koné Souleymane, —
 Fodé Bokar, —
 Madani Sabitou, —

DÉCISIONS

En date du 30 décembre 1924 :

La décision n° 1193 C. P., du 13 août 1924, est rapportée.

L'instituteur de 2^e classe Mamady Keïta, du cadre commun secondaire de l'Afrique occidentale française, disponible, est affecté à l'école régionale de Conakry.

Un cours d'adultes est ouvert à l'école élémentaire de Faranah. Il aura lieu à raison de trois séances par semaine, de 1 heure chacune, pendant toute la durée de l'année scolaire. M. Cros, instituteur de 5^e classe du cadre secondaire, est chargé de ce cours.

Il aura droit, en cette qualité, au supplément de fonctions de six cents francs (600 fr.) par an prévu par l'arrêté local du 4 octobre 1924.

La dépense correspondante est imputable au chapitre XII, article 6, paragraphe 2, du budget local.

La présente décision aura son effet à compter du 1^{er} décembre 1924.

En date du 9 janvier 1925 :

La bourse mensuelle de 25 francs accordée à l'élève Sékhon Fofana, de l'école régionale de Conakry, par décision du 15 septembre, lui est retirée à compter du 25 décembre 1924, date à laquelle il a quitté l'école.

Une bourse mensuelle de 25 francs est accordée pour la durée de l'année scolaire et à compter du 25 décembre 1924 inclus à l'élève Sogbé Sako, de l'école régionale de Conakry.

Une bourse mensuelle de 15 francs est accordée pour la durée de l'année scolaire aux élèves de la circonscription scolaire de Kankan ci-dessous désignés :

Maki Dia, de l'école élémentaire de Dinguiraye;
 Amadou Tidiani Ba, —
 Noumouké Doukouré, — Banko;
 Kalilou Fofana, —
 Salou Kébé, —

La présente décision aura son effet à compter du jour de la mise en route des intéressés sur l'école régionale de Kankan.

La dépense est imputable au chapitre XIII, article 6, paragraphe 12, du budget local, exercice 1925.

Gardes de cercle

En date du 3 janvier 1925 :

Un congé de deux mois, à demi-solde, pour en jouir à Faranah (cercle de Faranah), est accordé au garde de cercle de 2^e classe Mamadou Camara, du peloton de Koumbia.

En date du 9 janvier 1925 :

Sont approuvés les rengagements des gardes de cercles des pelotons et services ci-après, au titre du 2^e semestre 1924 :

1^o BEYLA :

Kolomba Kondé, brigadier de 2^e classe, n° m^{le} 770;
 Morlaye Bangoura, garde de 1^{re} classe, n° m^{le} 1275.

2^o BOFFA :

Mataye Mindé, garde de 2^e classe (clairon), n° m^{le} 1260;
 Laminé Cissé, — n° m^{le} 1415;
 Mamady Diakité, — n° m^{le} 1425.

3^o BOKÉ :

Moussa Kamara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1268;
 Sékou Taraoré, — 1419.

4^o CONAKRY (cercle) :

N'Diony Mandé, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1421.

5^o CONAKRY (dépôt) :

Mamady Diallo, brigadier de 2^e classe (N. F.), n° m^{le} 1420;
 Lacéni Kamara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1283;
 Sori Condé, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1287.

6^o CONAKRY (police) :

Baba Soudan, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1279.

7^o DINGUIRAYE :

Koli Oularé, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1427.

8^o FORÉCARIAH :

Maligui Silla, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1411.

9^o GUECKÉDOU :

Maky Keïta, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1417 (élève clairon);
 Fancéry Oularé, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1426.

10^o KANKAN :

Siné Kamara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1284;
 Mamady Kondé, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1286;
 Ansoumané Coné, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1288;
 Samba Keïta, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1282.

11^o KISSIDOU :

Koma Dembélé, garde de 1^{re} classe, n° m^{le} 774;
 Mamady Doubia, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1428;
 Ansoumané Bangoura, garde de 2^e classe, n° m^{le} 935.

12^o Koumbia :

Fodé Conaté, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1278;
 Couloumba Kourouma, garde de 2^e classe, n° m^{le} 34;
 Famakan Kiabo, garde de 2^e classe, n° m^{le} 775.

13^o KOUROUSSA :

Moussa Kamara, brigadier de 2^e classe, n° m^{le} 1423;
 Mamadou Cané, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1273;
 Bengali Kamara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1280;
 Almamy Oularé, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1277;
 Binti Modou Camara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1276.

14^o LABÉ :

Daouda Kamara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1261;
 Abou Yatara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1263.

15° MAMOU :

Missa Sidibé, garde de 1^{re} classe, n° m^{le} 778;
 Laï Kamara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 926;
 Fodé Kamara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1262.

16° PITA :

Mamady Keira, brigadier de 2^e classe, n° m^{le} 413;
 Mamo Camara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1269.

17° SIGUIRI :

Karfa Mara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 781;
 Moussa Condé, garde de 1^{re} classe, n° m^{le} 1271;
 Soroma Mara, garde de 2^e classe, n° m^{le} 1418.

Imprimerie

PROMOTIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Sont promus dans le personnel du cadre local des ouvriers et apprentis indigènes de l'Imprimerie de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi d'Ouvrier principal de 1^{re} classe :

Fowler (Jacques-François), ouvrier principal de 2^e classe.

A l'emploi d'Ouvrier de 4^e classe :

O'Connor (Joseph-Mathieu), apprenti de 1^{re} classe.

Postes et Télégraphes

TABLEAU D'AVANCEMENT (1^{er} semestre 1925).

CADRE COMMUN SECONDAIRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Pour l'emploi de Commis principal de 4^e classe :

Occuli (Pierre), commis principal de 5^e classe.

Pour l'emploi de Commis de 4^e classe :

Camara Sory, commis de 5^e classe.

Pour l'emploi de Commis de 5^e classe :

Keïta Morlaye, commis de 6^e classe.

PROMOTIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Sont promus dans le personnel du cadre commun secondaire des Postes et Télégraphes de l'Afrique occidentale française, eu service en Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi de Commis principal de 4^e classe :

Occuli (Pierre), commis principal de 5^e classe (choix).

A l'emploi de Commis de 4^e classe :

Camara Sory, commis de 5^e classe (choix).

A l'emploi de Commis de 5^e classe :

Keïta Morlaye, commis de 6^e classe (choix).

Sont promus dans le cadre local des Postes et Télégraphes de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

AGENTS :

A l'emploi de Commis principal de 2^e classe :

Dia (Joseph), commis principal de 3^e classe;
 Wilkinson (Louis), —

A l'emploi de Commis auxiliaire de 5^e classe :

Kane Abdoul, commis auxiliaire de 6^e classe;
 N'Diaye Abdoulaye, —

SOUS-AGENTS :

A l'emploi de Facteur de 1^{re} classe :

Diko Camara, facteur de 2^e classe;
 Lamini Couyaté, —

A l'emploi de Facteur de 3^e classe :

N'Diaye Oumarou, facteur de 4^e classe;
 Touré Lansana, —

A l'emploi de Chef surveillant de 2^e classe :

Kerfalla Rotouma, chef surveillant de 3^e classe.

A l'emploi de Surveillant de 1^{re} classe :

Abou Tabéta, surveillant de 2^e classe;
 Momo Kabitaye, —
 Fodé Bramaya, —
 Mamadou Kamara, —

A l'emploi de Surveillant de 2^e classe :

Madia Conaté, surveillant de 3^e classe.

A l'emploi de Surveillant de 3^e classe :

Masso Dembélé, surveillant de 4^e classe;
 Tiéoulé Mara, —

A l'emploi de Surveillant de 4^e classe :

Abou Bangoura, surveillant de 5^e classe.

A l'emploi de Surveillant de 5^e classe :

• Morlaye Camara, surveillant auxiliaire.

Sont titularisés dans le cadre local des Postes et Télégraphes de la Guinée française :

Pour compter du 1^{er} juillet 1924 :

Biquinda (François), commis auxiliaire de 6^e classe.

Pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

Oularé Souleyman, commis auxiliaire de 6^e classe;
 Youla N'Faly, —

DÉCISIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Le salaire journalier de l'auxiliaire temporaire des Postes et Télégraphes Sérieux (Jean-Baptiste), en service à Conakry, est porté de 11 à 12 francs pour compter du 1^{er} janvier 1925.

En date du 9 janvier 1925 :

Les mutations et affectations suivantes sont prononcées dans le Personnel des Postes et Télégraphes de la Guinée française :

M. Salesses, receveur de 3^e classe du cadre supérieur commun de l'Afrique occidentale française, receveur à Dabola, est affecté à la même qualité au bureau de Boké, en remplacement du commis de 3^e classe Ternel, qui reçoit une autre affectation.

M. Brunet, contrôleur de 3^e classe du même cadre, retour de congé, débarqué à Conakry le 6 janvier 1925 du paquebot *Foria*, venant de France, est affecté en qualité de receveur au bureau de Dabola, en remplacement de M. Salesses qui a reçu une autre affectation.

Le commis de 3^e classe Ternel, du cadre local de la Guinée française, est affecté au bureau de Conakry.

Santé et Assistance médicale

PROMOTIONS

En date du 31 décembre 1924 :

Est promu dans le cadre des aides-médecins indigènes de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925 :

A l'emploi d'Aide-médecin principal de 3^e classe :

Gaye Amadou, aide-médecin de 1^{re} classe.

Sont promus dans le cadre local des infirmiers des formations sanitaires de la Guinée française, pour compter du 1^{er} janvier 1925.

A l'emploi d'Infirmier de 1^{re} classe :

Camara Lamina, infirmier de 2^e classe ;
Camara (Benjamin), —
Camara Bala, —

A l'emploi d'infirmier de 2^e classe :

Dia Demba, infirmier de 3^e classe ;
Camara Diara, —
Camara Kerfalla, —
Kamara Kerfalla, —

A l'emploi d'infirmier de 3^e classe :

Kondé Soriba, infirmier de 4^e classe.

Est titularisé dans le cadre des infirmiers des formations sanitaires et promu à l'emploi d'infirmier de 4^e classe :

Sangaré Malali, infirmier stagiaire.

DÉCISION

En date du 5 janvier 1925 :

La peine de la suspension de fonctions pour une durée de huit jours, comportant suspension de solde pour égale durée, est infligée à l'infirmier de 2^e classe Soriba Sylla, précédemment en service à Gueckédou, et actuellement à l'Hôpital Ballay, pour mauvaise manière habituelle de servir.

Travaux publics

En date du 5 janvier 1925 :

M. Lechaux, surveillant principal de 1^{re} classe, du cadre commun des Travaux publics de l'Afrique occidentale française, retour de congé, débarqué à Conakry le 30 décembre 1924 du paquebot *Europe*, venant de France, est affecté au 1^{er} arrondissement des Travaux publics.

M. Mounillot, géomètre principal de 1^{re} classe, du cadre commun du Service topographique de l'Afrique occidentale française, retour de congé, débarqué à Conakry le 30 décembre 1924 du paquebot *Europe*, venant de France, est nommé chef de la section locale du Service topographique et placé, en cette qualité, sous les ordres directs du Chef du Service des Travaux publics.

En date du 10 janvier 1925 :

M. Rault, ingénieur de 2^e classe du cadre général des Travaux publics des Colonies, débarqué à Conakry le 6 janvier 1924, du paquebot *Foria*, venant de Dakar, prend à titre intérimaire, à compter de la même date, les fonctions de Chef du Service des Travaux publics de la Guinée française, en remplacement de M. l'Ingénieur en chef Guyot, qui avait été chargé des mêmes fonctions à titre provisoire.

Trésor

En date du 5 janvier 1925 :

Est acceptée pour compter du 1^{er} janvier 1925 la démission de son emploi offerte par l'auxiliaire Abdoulaye Diallo, en service à la Trésorerie de la Guinée française.

Affaires diverses

En date du 30 décembre 1924 :

M. Pujo, commis de 1^{re} classe des Services civils, est autorisé à occuper dans les conditions fixées par les arrêtés locaux des 2 février 1915 et 8 janvier 1922, le logement n° 1 de l'immeuble dit « Mausolée », sis lot n° 7, parcelle n° 1.

M. de la Guéronnière, adjoint de 2^e classe des Services civils, est autorisé à occuper dans les mêmes conditions une chambre de maître au rez-de-chaussée de l'immeuble dit « de Belleroche », sis lot 37, n° 15.

La présente décision aura son effet pour valoir du 15 décembre 1924.

En date du 5 janvier 1925 :

Est acceptée, pour valoir du 1^{er} janvier 1925, la démission de son emploi offerte par M^{me} Dubreuil, dame dactylographe, en service au 3^e Bureau du Gouvernement.

En date du 7 janvier 1925 :

L'arrêté n° 1546 A, du 16 novembre 1924, fixant la commission et les dates des opérations du recrutement du cercle de Conakry pour 1924-1925, est modifié et complété comme suit :

Conakry, du 12 au 16 février 1925 :

MM. le lieutenant Chauvin, membre ;
le médecin-major Bonnet, membre.

Dubréka, du 23 février au 23 février 1925 :

MM. le lieutenant Chauvin, membre ;
le médecin-major Bonnet, membre.

Il est créé un emploi de passeur de bac sur le Bafing, au village de Finala, canton de Kolen (subdivision de Timbo).

Le passeur aura droit, durant toute l'année, à un salaire mensuel de 30 francs, imputable au chapitre V, article 3, paragraphe 10, du budget local, exercice 1925.

En date du 8 janvier 1925 :

M. de Bladbourg, commerçant à Kankan, est autorisé à vendre de la poudre dans son comptoir de Kankan.

Ce commerçant sera tenu de fournir à toute réquisition du commandant de cercle une situation détaillée des approvisionnements constitués en vertu des permis de transport qui lui auront été délivrés et de justifier de la régularité des ventes effectuées par la production des permis d'achat.

En date du 9 janvier 1925 :

L'arrêté n° 1546 A, du 16 novembre 1924, fixant la composition de la Commission de recrutement de Pita, est modifié comme suit :

Pita :

M. Jaffré, administrateur adjoint au commandant de cercle président, en remplacement du commandant de cercle, empêché.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNICATIONS

AVIS DE CONCOURS

Par arrêté ministériel, en date du 17 novembre 1924, les épreuves du concours prévu par le décret du 10 juillet 1920 (article 6, alinéa 4) pour l'admission des adjoints et adjoints principaux des Services civils et des commis principaux des Secrétariats généraux au stage à l'Ecole coloniale, sont fixées aux 19 et 20 mars 1925.

Les demandes d'inscription doivent être adressées dès maintenant par la voie hiérarchique au Cabinet du Lieutenant-Gouverneur (2^e Section).

3-4

AVIS DE CONCOURS

Par arrêté du Ministre des Colonies, en date du 23 octobre 1924, un concours pour l'emploi de rédacteur stagiaire à l'Administration centrale du Ministère des Colonies, sera ouvert le 5 mai 1925, à Paris, dans les ports du Havre, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille et dans les centres fixés par les Gouverneurs des Colonies.

Le nombre de places mises au concours est fixé à six (1).

(1) Voir les conditions d'admission et le programme du concours au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française, n° 1051, du 15 novembre 1924, page 671 et suivantes.

3-3

SERVICE DE LA CURATELLE

AUX SUCCESSIONS ET BIENS VACANTS

Arrondissement judiciaire de Conakry.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de l'ouverture de la succession présumée vacante de **M. Mohamed Omar Ali**, commerçant syrien, décédé à Kankan le 10 novembre 1924.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 27 janvier 1855, concernant l'administration des successions et biens vacants.

Il est donné avis aux personnes intéressées de l'ouverture de la succession présumée vacante de **M. Béchet** (Gustave-Alexis), commis principal des Douanes, décédé à Sainte-Soulle (Charente-Inférieure), le 24 octobre 1924.

Les personnes qui auraient des droits à ces successions sont invitées à les faire connaître et à en justifier au Curateur de l'arrondissement judiciaire de Conakry, soussigné.

Les créanciers et débiteurs des dites successions sont également invités à produire leurs titres ou à se libérer au bureau de la Curatelle.

Conakry, le 12 décembre 1924.

3-3

Le Curateur,
URSULE.

HEURES des levers et couchers du Soleil à Conakry (Temps légal).

MOIS DE FÉVRIER 1925

JOURS du MOIS	LEVERS	COUCHERS	JOURS du MOIS	LEVERS	COUCHERS
1	6 ^h 19 ^m	17 ^h 58 ^m	15	6 ^h 16 ^m	18 ^h 2 ^m
2	6 19	17 58	16	6 16	18 2
3	6 19	17 59	17	6 15	18 2
4	6 19	17 59	18	6 15	18 2
5	6 19	17 59	19	6 14	18 3
6	6 19	18	20	6 14	18 3
7	6 18	18	21	6 14	18 3
8	6 18	18	22	6 13	18 3
9	6 18	18	23	6 13	18 3
10	6 18	18 1	24	6 13	18 4
11	6 17	18 1	25	6 12	18 4
12	6 17	18 1	26	6 12	18 4
13	6 17	18 1	27	6 11	18 4
14	6 16	18 1	28	6 11	18 4

SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Résumé des observations du mois de juillet 1924.

COLONIES et LOCALITÉS	ALTITUDE en mètres	PRESSION atmosphérique moyenne corrigée à 0. 700 plus			TEMPÉRATURES								HUMIDITÉ relative			DIRECTION MOYENNE du vent à terre			DIRECTION des NUAGES			NÉBULOSITÉ MOYENNE			EAU RECUEILLIE		REMARQUES	OBSERVA- TEURS			
		7 h.	14 h.	21 h.	7 h.	14 h.	21 h.	MINIMA (moyenne)	MAXIMA (moyenne)	MINIMA absolus	DATE	MAXIMA absolus	DATE	7 h.	14 h.	21 h.	7 h.	14 h.	21 h.	7 h.	14 h.	21 h.	7 h.	14 h.	21 h.	Hauteur en m/m			Nombre de jours		
Guinée :																															
Beyla	600	»	»	»	20.7	24.9	21.7	18.4	25.8	17.0	1-3-8-19 20-21		29.5	22	97	83	95	E	E	E	»	»	»	5.1	5.7	5.1	219.0	11	(1)	Vincent.	
Conakry	16	58.7	18.5	58.6	25.6	26.7	6.1	21.8	26.7	19.5	1 ^{er}		29.0	12	87	81	84	NW	NW	NW	»	»	»	9.3	8.7	9.2	1358.6	22		Pérenet.	
Kouroussa	380	27.7	26.3	26.1	21.6	26.9	23.2	21.2	27.0	19.0	2		33.0	2 et 9	94	82	92	SSW	SSW	»	ESE	ESE	ESE	9	8.7	9.3	400.1	17		B. Delmout.	
Mali	1450	»	»	»	15.4	17.4	15.7	14.7	18.7	11.5	7		22.0	26	76	69	79	NNE	NNE	SE	»	»	»	5.7	7.2	8.6	441.9	23	(2)	Boulangier.	
Mamou	758	»	»	»	19.9	23.2	20.6	19.5	24.1	19.0	fréquent.		26.0	3-6-8-9-10		93	86	91	»	»	»	ENE	NE	ENE	6.9	5.4	6.2	230.5	26		Durand.

(1) Observations faites à 8 h., 14 h. et 20 h. — (2) Observations faites à 7 h., 12 h. et 21 h.

LISTE

des militaires dont les carnets de pécule sont en souffrance au
Bataillon de Tirailleurs Sénégalais n° 4.

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Abdoulaye Baquido, 6394.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Abdoulaye Camara, 60649.....	—	—
Abdoulaye, 39333.....	—	Inconnu, recrutement Mamou.
Abdoul Kaminou Taraoré, 67448	—	Inconnu, recrutement Moko.
Abdoul Adjiji, 44075.....	—	Inconnu, recrut. Gueckédou.
Aboubahery Demba, 5286.....	—	Inconnu.
Abou Koné, 28484.....	—	—
Amoun Kra, 65757.....	—	—
Abou Kamara, 3672.....	—	Inconnu, recrut. Dubréka.
Abou Bangoura, 2908.....	—	Inconnu.
Abou Kamara, 39024.....	1 ^{re} classe.	—
Abou Touré, 41468.....	—	Bassaya, cercle Forécariah.
Abdoulaye, 39859.....	—	Pellel, cercle Mamou.
Abou Sylla, 41479.....	—	Forécariah.
Abassi Manouka, 71144.....	2 ^e classe.	Niélima cercle Ditinn.
Abdoulaye Diassi, 40730.....	—	Betafu, cercle Boké.
Adjidi Sidibé, 47305.....	—	Foussé, cercle de Kankan.
Adama Momo Kamara, 67224..	—	Inconnu.
Adama Salifou Yattara, 11891..	—	—
Alimomv Fouguy, 34026.....	—	Kindia.
Akoye Yombouno, 45721.....	1 ^{re} classe.	Féro, cercle de Gueckédou.
Ali Coumpan, 41233.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Ali Keita, 14727.....	—	—
Aly Keira, 13640.....	—	—
Aly Yattara, 40844.....	1 ^{re} classe.	—
Ali Kamara, 71077.....	2 ^e classe.	—
Alfa Kamara, 14872.....	—	—
Alfo Oumarou, 40221.....	—	—
Alfa Souma, 39048.....	—	—
Alfa Polizone, 40027.....	—	—
Alasouba Oularé, 14058.....	—	—
Alaminafdiou Cissé, 46741.....	—	—
Alabé, 40418.....	—	—
Alama Keita, 68424.....	—	—
Aleye Kamara, 10290.....	1 ^{re} classe.	—
Alassana Labé, 4512.....	—	—
Alaïda Bangoura, 68310.....	—	Mamabouzia, cerc. de Boké.
Alamoko Coulibaly, 71187.....	2 ^e classe.	Diatakoro, cercle de Siguiri.
Ala Ouwou, 70678.....	—	Kafa, cercle de Labé.
Alkali Yattara, 70999.....	—	Yahia, cercle de Dubréka.
Ali Kamara, 71089.....	—	Kountaya, cercle de Dubréka.
Alafé Koné, 68251.....	—	Diassougoudou, Beyla.
Alimou N'Doue, 41766.....	1 ^{re} classe.	Bowel, Basse, Timbo.
Amedou Kolo, 48017.....	2 ^e classe.	Koeï, cercle de Labé.
Amadi Konaté, 47389.....	—	Inconnu.
Amadou Diallo, 15644.....	—	—
Amadou Kamara, 46994.....	—	—
Amadou Kamara, 65040.....	—	—
Amadou Touré, 46345.....	Sous-lieut.	—
Amidou Mayoline, 39958.....	2 ^e classe.	—
Amady Diallo, 4198.....	—	—
Amara Diaguité, 42482.....	1 ^{re} classe.	—
Amara Keita, 46649.....	2 ^e classe.	—
Amara Souma, 2895.....	Caporal.	—
Amady Diallo, 15588.....	2 ^e classe.	Soumbakoro, Mamou.
Amady Diallo, 42717.....	Caporal.	Timbo, cercle de Kankan.
Amara, 41377.....	2 ^e classe.	Molékéto, Timbo.
Amara Mara, 68624.....	—	Sérikoréla, Kouroussa.
Amadou Tamboura, 44207.....	—	Dinguiraye.
Ansoumana Kora, 47273.....	—	Inconnu.
Ansoumani Demba, S/M.....	—	—
Ansoumani Yattara, 39921.....	—	—
Ansoumana Cissé, 14872.....	—	—
Ansoumani Keita, 39607.....	—	—
Ansoumani Keita, 42508.....	—	—
Ansoumani Kaba, 41424.....	—	—
Ansoumani Souma, S/M.....	—	—
Ansoumana Sidibé, 47403.....	—	—
Ansoumané Kamara, 4173.....	—	—
Ausoumané Kamara, 9205.....	—	—
Ansoumané Kamara, 9205.....	—	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Ansoumana Counaté, 47058....	2 ^e classe.	Inconnu.
Ansoumani Camara, 39084.....	—	—
Ansoumana Kondé, 1575.....	Caporal.	—
André Kamara, 60575.....	2 ^e classe.	—
Ansoumane, 39853.....	—	—
Ansou Kamara, 845.....	—	—
Ansoumana Kamara, 41078....	—	Baya, cercle Dubréka.
Ansoumana Keita, 40913.....	—	Sintieu, cercle de Koumbia.
Ansoumana Keita, 74372.....	—	Kouroussa, cercle dudit.
Ansoumana Courouma, 68113..	—	Térémasé, cercle de Beyla.
Ansoumana Konaté, 70693.....	—	Ansaré, cercle de Labé.
Arouna Touré, 15968.....	—	Inconnu.
Arri Kamanou, 12021.....	1 ^{re} classe.	—
Ary Karamou, 1031.....	—	—
Armara Souma, 474.....	—	Kotaré, cercle de Boffa.
Ansoumana Keita, 38798.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Amara Cissé, 46964.....	Caporal.	—
Allasane Samba, 65608.....	2 ^e classe.	—
Alfa Daramé, 60790.....	—	—
Adié Abary, 49960.....	—	—
Bakary Taraoré, 1986.....	—	Sougueyé (Guinée française.).
Bamba Keita, 2084.....	Canonnier.	Famandou, Kissidougou.
Bakary Touré, 4854.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Bakary Kourouma, 64281.....	2 ^e classe.	—
Bakary Kourouma, 42057.....	—	—
Bakary Taraoré, 46382.....	—	—
Bakary Sanou, 6575.....	1 ^{re} classe.	—
Bakary Taraoré, 61286.....	2 ^e classe.	—
Bakary Télémé, 45.....	Caporal.	—
Bakary Souma, S. M.....	1 ^{re} classe.	—
Bakary Coulibaly, 42601.....	—	—
Bakary Koné, S. M.....	—	—
Bandiougou Diabora, 2082.....	—	Tingul, Kissidougou.
Bakary Mara, 67033.....	—	Diatakoro, Kissidougou.
Baba Taraoré, 43307.....	—	Diamona, cercle de Kankan.
Bakary Mansaré, 43614.....	—	Inconnu.
Baba Taraoré, 68455.....	—	—
Baylo Kissi, 771.....	—	Gamouma, Timbo.
Bailo Kissi, 771.....	—	Inconnu.
Bandiougou Koné, 43027.....	—	Kankan, cercle dudit.
Bandiougou Sidibé, 42160.....	—	Inconnu.
Baladi Tamboura, 42938.....	—	—
Baba Kaba, 43223.....	—	—
Baba Fofana, 38500.....	—	—
Bakar, 70662.....	—	—
Bakary Souma, 4911.....	1 ^{re} classe.	—
Bakary Bamba, 47747.....	2 ^e classe.	—
Baba Fofana, 68604.....	—	Kouroussa, cercle dudit.
Baba Doumbonia, 16221.....	—	Solitadougou, cercle de Beyla.
Bengali Kondé, 16417.....	—	Kissidougou, cercle dudit.
Bengali Fodé Sara, 40770.....	—	Garama, cercle de Boké.
Benti Salifou Souma, 39530....	—	Nieneya, cercle.
Benkoro Bemba, 10166.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Bengali Yattara, 3374.....	Caporal.	—
Bengali Mara, 42798.....	2 ^e classe.	—
Blery Tepi, 5030.....	1 ^{re} classe.	—
Boubakar, 40410.....	2 ^e classe.	—
Boubakar, S. M.....	—	—
Bazaro Sabogui 164'6.....	—	—
Bakary Sangaré, S. M.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Bakary Kaba, 212.....	Caporal.	—
Bakary Bargoura, 67177.....	2 ^e classe.	—
Baye Niang Ankaré, 3593.....	Caporal.	—
Bangaly Touré, 42823.....	2 ^e classe.	—
Bayo Kouaw, 47915.....	—	—
Bory Kamara, 9033.....	Caporal.	—
Bago Guilao, 15860.....	—	—
Baki Sousson, 41249.....	—	Boké, cercle dudit.
Bambo Namkuy, S. M.....	—	Inconnu.
Bamba Kondé, 43577.....	—	—
Boroka Keita, 45044.....	—	—
Barka Kollanguel, 1250.....	—	Kollanguel, cercle de Pita.
Bakary Taraoré, 68451.....	—	Inconnu.
Bakary Kamara, 71164.....	—	—
Bakary Bargoni, 41690.....	—	—
Bakary Kamara, 10275.....	Caporal.	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Bankary Kamara, 6385.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Bakary Yattara, 14185.....	1 ^{re} classe.	—
Bakary Kamara, 63621.....	2 ^e classe.	—
Bakary Mara, 2065.....	1 ^{re} classe.	—
Bakary Konaté, 16431.....	2 ^e classe.	—
Baky Kamara, 40762.....	Caporal.	—
Baourou, S. M.....	Clairon.	—
Bandian Konaté, 2103.....	1 ^{re} classe.	—
Bassirou Bari, 11280.....	Sergent.	—
Boundeka Koudiano, 45588.....	2 ^e classe.	Fandou, cercle Gueckédou
Baba Koné, 983.....	—	Inconnu.
Babri Labia, 29578.....	—	—
Bakoura Kourouma, 68717.....	—	Kamaya, Kissidougou.
Barka Kamara, 41368.....	—	Inconnu.
Barka Marina, 45774.....	—	Koendou, Gueckédou.
Baba Taraoré, S. M.....	—	Kouroussa, cercle dudit.
Bakary Mansaré, 71095.....	—	Kissidougou, cercle dudit.
Bala Keita, 71275.....	—	Komana, Kouroussa.
Bakary Kondé, 40550.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Baba Kandé, 68410.....	2 ^e classe.	—
Baba Mansaré, 64309.....	—	—
Bailo Leba, 46854.....	—	—
Bandiougou Camara, 42140.....	1 ^{re} classe.	—
Bandiougou Taraoré, 65.....	—	—
Bangali Kondé 60646.....	2 ^e classe.	Missira, Kouroussa.
Bala Cissé, S. M.....	—	Inconnu.
Bala Koumaré, 18435.....	1 ^{re} classe.	—
Balla Koumbia, 3118.....	2 ^e classe.	—
Baye Sané, 1387.....	—	Crimani, Koumbia.
Bakary Koné, 40069.....	—	Inconnu.
Bampo Touré, 16134.....	—	Dandaou, Kissidougou.
Bakary Koré, 10350.....	Caporal.	Koumoukoro, Beyla.
Bengali D'akité, 48091.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Bengali Oularé, 16374.....	—	—
Bema Ouattara, S. M.....	—	—
Pelie Sery, S. M.....	—	—
Penba Koné, 4844.....	—	—
Bengali Kamara, 3236.....	Clairon.	—
Bengali Kamara, 396.....	1 ^{re} classe.	—
Bengali Kamara, 16387.....	2 ^e classe.	Mafara, Kissidougou.
Bonké Keita, 2883.....	—	Gueckédou, cercle dudit.
Boubakar Soukadou, 70711.....	—	Inconnu.
Boubakar Kamara, 6104.....	—	Moila, Forécariah.
Bokary Kamara, 3538.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Brahma Mansaré, 30391.....	2 ^e classe.	—
Brahima Kamara, 43526.....	—	Soya, cercle de Beyla.
Brakima Keita, 46818.....	—	Inconnu.
Brahima Yattara, 40795.....	—	—
Bokary Yattara, 20589.....	Caporal.	—
Bokary Kamara Kékouta, 40700.....	2 ^e classe.	—
Bokary Yattara, 40949.....	—	—
Boubakar Timbo, 40173.....	—	Cercle de Timbo.
Bokary Touré, 43554.....	Caporal.	Inconnu.
Bokary Kondé, 4081.....	—	—
Bondiougou Kamara, 42140.....	1 ^{re} classe.	—
Boué Té Bouaké, 62731.....	2 ^e classe.	—
Borikoudeau Toho, 292.....	—	—
Bouley Ba, 42408.....	—	—
Benia Beayoro, 43524.....	—	Cercle de Beyla.
Bokary Kamara, 15728.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Bolé Diarra, 1412.....	Caporal.	—
Bouré Diouf, 4859.....	2 ^e classe.	—
Bobou Kamara, 41476.....	—	—
Bobo Bangoura, S. M.....	—	Cercle de Boké.
Bougo Oranibogui, 45473.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Bougary Camara, 42438.....	2 ^e classe.	—
Boureima Kama, 6158.....	Caporal.	—
Bourahima Taraoré, 42030.....	1 ^{re} classe.	—
Bourama Bangoura, 71047.....	2 ^e classe.	—
Boubakar Timéné, 14847.....	—	—
Boubakar Boulivel, 2902.....	—	cercle de Mamou.
Bourama, 70837.....	—	Inconnu.
Bimba Diallo, 47601.....	—	—
Brahima Kamara, 33618.....	—	—
Birama Konaté, 14956.....	—	Cercle de Kankan.
Brahima Diallo, 45268.....	—	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Birama Sidiba, 16005.....	Caporal.	Inconnu.
Birama Kourouma, 43383.....	2 ^e classe.	—
Birama Kondé, 6243.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Kouroussa.
Bilaki Kamara, 8360.....	—	Inconnu.
Birama Sano, 45284.....	2 ^e classe.	—
Bian Taye, 8069.....	1 ^{re} classe.	—
Bila Ouidraogo, 22058.....	Caporal.	—
Bilady Koné, 3661.....	1 ^{re} classe.	—
Bilali, 606.....	2 ^e classe.	—
Bilali Sobé, 39255.....	—	—
Bilali Kourouma, 42895.....	—	—
Bilali Taraoré, 42459.....	—	Cercle de Kankan.
Binti Amara Touré, 39600.....	—	Cercle de Kindia.
Binti Kamara, 39328.....	1 ^{re} classe.	—
Bala Diarra, 3222.....	—	Inconnu.
Boukar, 21813.....	—	—
Béri, 17155.....	2 ^e classe.	—
Blé Tiéné, 48433.....	—	—
Bangali Sanou, 421.....	Clairon.	—
Bakary Kamara, 433.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Boffa.
Brahima Kamara, 8084.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Brahima Kondé, 46543.....	—	—
Brahima Demba, 45228.....	—	—
Brahima Combassa, 14073.....	1 ^{re} classe.	Boké, cercle dudit.
Brouaïma Sidibé, 40983.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Boukary Timbo, 40226.....	—	Cercle de Timbo.
Bokary Kamara Fou N'oué, 40724.....	—	Inconnu.
Bokary Coulibaly, 13417.....	—	—
Bokary Kamara, 13638.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Faranah.
Bokary Kamara, 42141.....	2 ^e classe.	Cercle de Kouroussa.
Bokary Koné, 41556.....	Clairon.	Inconnu.
Boy Keita, 67010.....	2 ^e classe.	Cercle de Dinguiraye.
Boukoi, 57930.....	—	Inconnu.
Bouyé Koné, S. M.....	1 ^{re} classe.	—
Boudialo Keita, 46335.....	—	—
Boundo Kamano, 45594.....	2 ^e classe.	Cercle de Gueckédou.
Bouri Koné, 42864.....	—	Inconnu.
Boulou Kouassi, 540.....	Caporal.	—
Boakel Kamara, 11849.....	—	—
Bosé Soriba Kondé, 68, 64.....	—	—
Borwala Konaté, 44064.....	—	—
Boy Kourouma, 67026.....	—	—
Boubakar Siddi, S. M.....	1 ^{re} classe.	—
Cando Condé, 4508.....	2 ^e classe.	—
Carkou Souliman Kamara, 68779.....	—	—
Coulibali Yattara, S. M.....	—	—
Chabi Kamara, 42535.....	—	—
Coman Keita, 42184.....	1 ^{re} classe.	—
Cissé Lobey, S. M.....	2 ^e classe.	—
Comba Moussa, 72776.....	—	—
Coulounbaly Coulibaly, 68459.....	—	Cercle de Siguiri.
Coni Demba Silla, 71368.....	2 ^e classe.	Cercle de Kindia.
Colé Bangoura, 89, 9.....	Caporal.	Inconnu.
Douba Biaby, 3112.....	2 ^e classe.	—
Doubalé Kourouma, S. M.....	—	Cercle de Kouroussa.
Douba Diabi Mansaré, 42563.....	—	Cercle de Kankan.
Douké Iolo Souma, 40262.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Kindia.
Dongo Beabogui, 2475.....	2 ^e classe.	Cercle de Macenta.
Diamourou Béréte, 42169.....	—	Cercle de Siguiri.
Dian Foulah, 40582.....	—	Cercle de Koumbia.
Diona Konaté, 68129.....	—	Inconnu.
Diagba Ouro, 2186.....	1 ^{re} classe.	—
Diabo Diallo, 44298.....	2 ^e classe.	—
Dioumé Kondé, 72318.....	1 ^{re} classe.	—
Diombo Kamaro, 5960.....	Caporal.	—
Diouga Koné, 70.....	1 ^{re} classe.	—
Diouné Diallo, 42202.....	2 ^e classe.	Cercle de Siguiri.
Duara Kamara, 213.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Beyla.
Diéra Mara, 7488.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Diarra Kamara, 6742.....	—	Inconnu.
Diarra Kamara, 2242.....	—	—
Diarra Kamara, S. M.....	1 ^{re} classe.	—
Diarra Kamara, 12386.....	2 ^e classe.	—
Diengui Kamara, 39891.....	—	Cercle de Ditinn.
Daba Kourouma, 295.....	—	Cercle de Beyla.
Denga Kamara, 47232.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Faranah.

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE	NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Daouda Mansaré, 190.....	Caporal.	Inconnu.	Facelli Kourouma, 72571.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Dambé Siné, 68742.....	2 ^e classe.	—	Facéri Kamara, 95.....	—	—
Dambayé 39320.....	—	Cercle de Labé.	Formo Koné Koné, 46013.....	—	—
Daouda Yattara, 39630.....	—	Cercle de Kindia.	Fassonné Kamara, 8104.....	—	—
Douké Médou Yattara, 40662.....	—	Inconnu.	Fédé Mansaré, 47503.....	—	—
Douké Médou Yattara, 39222.....	—	—	Fodé Sidibé, 43347.....	—	—
Dongo Téné Keïta, S. M.....	1 ^{re} classe.	—	Fatambé Kourouma, S. M.....	Caporal.	—
Djibril Yoro Dia, 27388.....	—	—	Falakri Koné, 1928.....	2 ^e classe.	—
Djaouro, 8176.....	—	—	Fodé Bamba, 6995.....	Caporal.	—
Djibi Kamara, 41241.....	2 ^e classe.	—	Fali Kourouma, 2324.....	1 ^{re} classe.	—
Djossé, 42870.....	—	—	Famory Taraoré, 68186.....	2 ^e classe.	—
Djigia Dobaté, 49453.....	—	—	Fakouli Mansaré, 42765.....	1 ^{re} classe.	—
Djiba Keïta, 47347.....	—	Cercle de Beyla.	Faralimi Guendé, 42791.....	2 ^e classe.	—
Djené Sidibé, 45039.....	—	Inconnu.	Fasimi Souma, 40780.....	—	—
Djigui Doumbia, 1053.....	1 ^{re} classe.	—	Fodé Taraoré, 1456.....	1 ^{re} classe.	—
Djiguiba Taraoré, 453542.....	2 ^e classe.	Cercle de Siguiri.	Fassoumba Doumaouro, 70921.....	2 ^e classe.	—
Djo, 16155.....	—	Cercle de N'Zérékoré.	Fabéri Coro, 71379.....	—	Cercle de Beyla.
Demba Diatalbé, 4384.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.	Fassinou Kourouma, 12400.....	—	Inconnu.
Demba Moussa, 34810.....	2 ^e classe.	—	Fodé Kamara, 39069.....	—	—
Demba Kamara, 41419.....	Caporal.	—	Fodé Kamara, 47419.....	1 ^{re} classe.	—
Demba Sovo, 1621.....	2 ^e classe.	—	Fodé Kamara, 913.....	2 ^e classe.	—
Demabé Cissé, 1229.....	—	—	Fodé Kamara, 3553.....	—	—
Digui Diakité, 1707.....	1 ^{re} classe.	—	Fodé Kamara, 41604.....	—	—
Diousoufou Béréte, 12804.....	Caporal.	Cercle de Macenta.	Fodé Kamara, 39923.....	—	—
Djibo Mansaré, 6112.....	2 ^e classe.	Cercle de Kissidougou.	Fodé Kamara, 11394.....	1 ^{re} classe.	—
Diguiba Cissé, 40691.....	—	Inconnu.	Fodé Kourouma, 14074.....	Sergent.	—
Diogoné Koné, 12074.....	—	—	Fodé Kourouma, 47470.....	2 ^e classe.	—
Dialo Sidibé, 14923.....	—	Cercle de Kankan.	Fodé Kourouma, 47419.....	1 ^{re} classe.	—
Diao, 8317.....	—	Inconnu.	Fodé Kourouma, 13486.....	2 ^e classe.	—
Dioulaké Taraoré, 46372.....	—	Cercle de Kouroussa.	Fodé Keïta, 46452.....	—	—
Dunki Banbara, 60384.....	—	Inconnu.	Fodé Souma, 153.....	Caporal.	—
Dibi Diallo, 262.....	Caporal.	—	Faloy Doumbouya, 6914.....	2 ^e classe.	—
Dozo Nisana, 31232.....	2 ^e classe.	—	Facéry Kamara, 42415.....	—	—
Diouma Sidibé, 67221.....	—	Cercle de Dinguiraye.	Famakan Kondé, 43432.....	—	—
Diouma Bandjé, 46936.....	—	Cercle de Dinguiraye.	Facéry Kamara, 10528.....	—	—
Diathé Aukoni, 3304.....	—	Inconnu.	Fodé Kaba, 6578.....	—	—
Dielli Moussa Danko, 7120.....	—	Cercle de Nafadié.	Faramba Kamara, 67729.....	—	—
Diongo Taraoré, 70913.....	—	Cercle de Beyla.	Fodé Kamara, 71289.....	2 ^e classe.	—
Fiélé Keïta, 72734.....	—	Cercle de Siguiri.	Finacédi Kondé, 8118.....	—	—
Diénou, 70722.....	—	Cercle de Labé.	Fodé Taraoré, S. M.....	—	—
Diaraké Koroma, 68639.....	—	Cercle de Kouroussa.	Fadona Kondé, 42933.....	—	—
Diaméré Sona, S. M.....	—	Inconnu.	Faya Kondé, 43066.....	—	—
Diam Pita, 41739.....	—	—	Fodé Doumbia, 3054.....	—	—
Diam Keïta, 66993.....	—	—	Faya Dembado, 4264.....	Caporal.	—
Diam Malal, 1467.....	—	—	Fodé Doumbia, 11550.....	1 ^{re} classe.	—
Diam Labé, 70672.....	—	—	Fillif, 68291.....	2 ^e classe.	—
Dianko Konaté, 6544.....	1 ^{re} classe.	—	Faouma Toulno, 67161.....	—	—
Dianfoula, S. M.....	—	—	Fava Koumdano, 67170.....	—	—
Dian Ballou.....	—	—	Faifa, 12172.....	—	—
Dian Timéné, 1284.....	—	—	Ferin Kaba Kamara, 39001.....	1 ^{re} classe.	—
Dian Daoua, 40195.....	—	—	Fédé Keïta, 4254.....	—	—
Dian, 40208.....	—	—	Faya Sogbono, 47623.....	—	—
Diarra Kamara, 45661.....	2 ^e classe.	Inconnu.	Fassa Timkia, 8801.....	Sergent.	—
Diala Kamara, 1145.....	—	Cercle de Kankan.	Faley Kaita, 6619.....	—	—
Diarra Keïta, S. M.....	—	Inconnu.	Fakoloka Millimono, 8837.....	Clairon.	—
Diguiba Bangoura, 41237.....	—	Cercle de Boké.	Fadio Diarra, 38073.....	2 ^e classe.	—
Dinkéa Koné, 68096.....	—	Cercle de Beyla.	Fansini Mara, 67138.....	—	—
Dansa Kamara, 47232.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.	Fasouma Konaté, 67043.....	—	—
Danta Kamara, 43594.....	—	—	Fansiné Kamara, 43338.....	—	—
Dantouma, 40348.....	2 ^e classe.	—	Fassa Layaïdouno, 17566.....	—	—
Danko Keïta, 41913.....	—	—	Foula Kouranko, 72665.....	—	—
Dantouman Kondé, 42904.....	Caporal.	Cercle de Kankan.	Fanoumou Kondé, 877.....	—	—
Dona Koné, 17655.....	Sergent.	Cercle de Beyla.	Féromo, S. M.....	—	—
Dinfo Kamara, 45008.....	2 ^e classe.	Inconnu.	Fasseli Koné, 3776.....	—	—
Diamondé Daoué, S. M.....	—	—	Fassé Konaté, 70925.....	—	—
Diané Sidibé, 8615.....	—	—	Faramai Kondé, 71224.....	—	—
Dioro Kamara, 42049.....	—	—	Fanto Kondé, 68623.....	—	—
Dian, 70634.....	—	—	Fako Taraoré, 47921.....	—	—
Diédé Kamara, 16269.....	—	Cercle de Faranah.	Falani Kondé, 71257.....	—	—
Fodé Kourouma, 11787.....	—	Cercle de Macenta.	Fonba Sangaré, 46482.....	—	—
Fabouré Diakité, 8247.....	—	Inconnu.	Fagoumi Diallo, 42902.....	—	—
Farenceli Kondé, 47236.....	—	Cercle de Kankan.	Fayera Kamara, 14200.....	—	—
Fodé Konaté, S. M.....	Caporal.	Inconnu.	Faceli Konaté, 43253.....	—	—
Faman Taraoré, 67131.....	2 ^e classe.	—	Fandona Mansaré, 3410.....	—	—
Fava Tinkalla, 1478.....	—	—	Fayo Mara, 1169.....	—	—
Fakanda Mara, 42763.....	—	—	Faira Koroma, 43055.....	—	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE	NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Fakary Sano, 2829.....	2 ^e classe.	Inconnu.	Karoumka Kamara, 42549.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Farakono, 48127.....	—	—	Kakoura Koné, 1980.....	1 ^{re} classe.	—
Faceli Mara, 45273.....	—	—	Kalafé Sako, 68493.....	2 ^e classe.	Cercle de Siguiri.
Fofané Mara, 42793.....	—	—	Karfala Kamara, 99.....	—	Cercle de Conakry.
Famouou Kamara, 196.....	Caporal.	—	Koulako Kamara, 11267.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Foré Mansaré, 67138.....	2 ^e classe.	—	Kona Irandouno, 45720.....	—	—
Faira Kamara, 14750.....	—	—	Koundio Tolno, 45788.....	—	Cercle de Gueckédou.
Fatamba Maëa, 7310.....	—	Cercle de Kissidougou.	Kansou Faciné Souma, 39090..	—	Cercle de Kindia.
Faya Koumbia, 42821.....	—	Inconnu.	Karfa Kondé, 39467.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Pita.
Facéri Taraoré, 42813.....	—	—	Konan Kondé, 74743.....	Caporal.	—
Ibrahima Mané, 68315.....	—	—	Koningba Diarra, 1815.....	2 ^e classe.	—
Irikouroun Kamara, 68846.....	—	—	Koki Coulibaly, 66456.....	—	—
Ibrahima Kourouma, 70862.....	—	—	Kaba Konaté, 851.....	—	—
Irasité Kirikoré, 4425.....	—	—	Kéoulé Mansaré, 7238.....	Caporal.	Cercle de Kissidougou.
Irasité, 4435.....	—	—	Kéloua Oundé, 7306.....	2 ^e classe.	—
Idiou, 9105.....	Caporal.	—	Karfa Taraoré, 72753.....	—	Cercle de Kouroussa.
Ismaïla Konté, 3594.....	2 ^e classe.	—	Kandé Karavaté, 68587.....	—	Cercle d'Odiéné (Soudan).
Ibrahima Ioula, 67226.....	—	—	Kiamou, 16650.....	1 ^{re} classe.	Cercle de N'Zérékoré.
Ibrahima Kondé, 42996.....	—	—	Koro Diouma Coulibaly, 54387.	2 ^e classe.	Inconnu.
Ibrahima Kamara, 43172.....	—	—	Koli Taraoré, S/M.....	—	—
Ibrahima Sori, 39424.....	—	—	Karfala Yattara, 41426.....	—	—
Ibrahima Diangolo, 2484.....	2 ^e classe.	Inconnu.	Kemba Mara, 14014.....	—	—
Ibrahima Brado, 39549.....	—	—	Koli Béabogui, 2609.....	—	—
Ibrahima Séné, 11761.....	—	—	Kaman Koné, 43844.....	—	—
Ibrahima Silla, 67341.....	—	—	Kéoulé Kamara, 71223.....	—	—
Ibrahima Diakité, 42269.....	—	—	Kouélé Kourouma, 12749.....	—	—
Ibrahima Sori, 72792.....	—	—	Kerveila Keïta, 17878.....	—	—
Kofa Béabogui, 25667.....	—	Cercle de Bofono.	Koloko Kondé, 43694.....	—	Cercle de Kissidougou.
Koffa Béabogui, 45667.....	—	Inconnu.	Kiribo, 40251.....	—	Cercle de Timbo.
Koriba Kondé, 1848.....	Caporal.	—	Karfala Kuruma, 6725.....	—	Inconnu.
Kégoné Touré, 49955.....	2 ^e classe.	—	Kariba Koné, 13324.....	Clairon.	—
Koliman Mansaré, 7133.....	1 ^{re} classe.	—	Kiékoré Kamara, 7132.....	1 ^{re} classe.	Cercle de Kissidougou.
Karifa Kondé, 43661.....	Caporal.	—	Karamogua Koiba, 4557.....	2 ^e classe.	Cercle de Macenta.
Kékoura Taraoré, 2281.....	2 ^e classe.	—	Lanciné Tombova, 6515.....	Sergent.	Inconnu.
Kéléligui, 44400.....	—	—	Lamine Diallo, 3165.....	2 ^e classe.	—
Kobali, 4944.....	—	—	Lanciné Kordé, 16347.....	—	—
Kénioko Konaté, 43607.....	—	—	Laye Sako, 6865.....	—	—
Kéoulé Keïta, 71303.....	—	—	Lanze Konaté, 729.....	—	—
Kaman Kourouma, 3713.....	—	—	Lanfia Touré, 3515.....	—	—
Kabélé Kamra, 45370.....	—	—	Lamine Diallo, 36850.....	—	—
Koulounba Keïta, 14096.....	—	—	Lamine Diallo, 63718.....	—	—
Kanda Kondé, 41891.....	1 ^{re} classe.	—	Lamine Taraoré, 2919.....	1 ^{re} classe.	—
Kounouéma Kondé, 68350.....	2 ^e classe.	—	Lamine Diakité, 68713.....	2 ^e classe.	—
Kotiéni Tanga, 35376.....	—	—	Leida Koné, 39751.....	—	—
Keiba Konté, 45137.....	—	Cercle de Siguiri.	Lansana Doré, 32.....	Caporal.	—
Keirita Keïta, 45184.....	—	Inconnu.	Lansana Béréte, 46327.....	1 ^{re} classe.	—
Karamoko Koné, 473.....	Sergent.	—	Lancey Keïta, 72725.....	Caporal.	—
Koko Secré, 6601.....	2 ^e classe.	—	Laye Sangaré, S/M.....	1 ^{re} classe.	—
Kékouta, 39058.....	—	—	Lamine Dansako, 45156.....	2 ^e classe.	—
Kélouba Ouano, 7112.....	—	—	Ligthburne, 44415.....	Sergent.	—
Koliad Bangoura, 39968.....	1 ^{re} classe.	—	Lamini, 40484.....	Caporal.	—
Kali Karoukan, 3944.....	2 ^e classe.	—	Lansana Kamara, 1278.....	1 ^{re} classe.	—
Kotigui Koné, 128.....	—	—	Lamine Kamara, 10530.....	2 ^e classe.	—
Komandian Keïta, 43412.....	—	—	Lamuné Fofana, S/M.....	—	—
Koli Masandou, 47810.....	—	—	Lancei Keïta, 1683.....	—	—
Kékougua Gogué, 49400.....	—	—	Lansiné Touré, 45822.....	—	—
Kéléligui Bangoura, 13646.....	Caporal.	—	Lancé Koné, 97.....	Sergent.	—
Karimou Diallo, 18816.....	2 ^e classe.	—	Labé Guéta, 1272.....	2 ^e classe.	—
Kéléligui Ouattara, 1830.....	—	—	Lassano Sako, 47725.....	—	—
Kama Taraolé, 307.....	Sergent.	—	Lounanké Bamba, 48067.....	—	—
Kékouta Banbara, 41725.....	2 ^e classe.	—	Lansana Kondé, 46503.....	—	—
Kolisona Kongoré, 46129.....	—	—	Lamina, 40229.....	—	—
Kyokoy Sano, 67136.....	—	—	Lancina Sangaré, 42215.....	2 ^e classe.	—
Kémoko, 39292.....	1 ^{re} classe.	—	Lamine Diakité, 68487.....	—	—
Koly Komanigué, 47774.....	2 ^e classe.	—	Mamadi Kalé, 3102.....	—	—
Komi Souari, 42800.....	—	—	Mamadieu Kondé, 2791.....	—	—
Kélifa Kourouma, 43828.....	—	—	Mamadou Mara, 16376.....	—	—
Koungno, 70659.....	—	Cercle de Labé.	Mamadou Oularé, 64339.....	—	—
Kémo Kamara, 43412.....	—	Cercle de Beyla.	Mamady Mara, 16385.....	—	—
Karfala Souma, 5569.....	—	Inconnu.	Mamadou Diara, 7091.....	—	—
Kélifa, 44005.....	—	—	Nansou Toulé, 7440.....	—	—
Kouassi Asouma, 65822.....	—	—	Mangouma Konaté, 43721.....	—	—
Kila Labé, 33309.....	Caporal.	—	Mimadi Kondé, 14976.....	1 ^{re} classe.	—
Kila Labé, 33909.....	2 ^e classe.	—	Mamadi Diaora, 14898.....	Caporal.	—
Koli Taraoré, 45956.....	—	—	Mamadou Ouattara, 13771.....	1 ^{re} classe.	—
Konbi Kourouma, 6539.....	—	—	Mamady Taraoré, 6259.....	2 ^e classe.	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE	NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Mamadou Masaré, 13685.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.	Moussa Diakité, 44380.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Mamadi Keïta, 61368.....	2 ^e classe.	—	Moussa Doumbia, 45511.....	—	—
Mamadou Sidibé, 47344.....	—	—	Moussa Kamara, 13641.....	2 ^e classe.	—
Mamady Sargaré, 48068.....	—	—	Moussa Kamara, 46316.....	—	—
Mamadou Mara, 71143.....	Caporal.	—	Moussa Doumbouya, 61835.....	—	—
Manbouroumara, 8034.....	2 ^e classe.	—	Moussa Kamara, 23443.....	1 ^{re} classe.	—
Mamadou Koné, 71175.....	Caporal.	—	Moussa Kamara, 3528.....	—	—
Mamadou Koroma, 5925.....	2 ^e classe.	—	Moussa Kondé, 43313.....	2 ^e classe.	—
Manfi Kamara, 16681.....	—	—	Moussa Yaora, 10470.....	1 ^{re} classe.	—
Mamadou Mansaré, 10653.....	Caporal.	—	Moussa Kondé, 71253.....	—	—
Mari Siaman, 7129.....	2 ^e classe.	—	Moussa Kondé, 42099.....	—	—
Malana, 225.....	—	—	Moussa Diabira, 6703.....	Clairon.	—
Mamady Keïta, 16449.....	—	—	Mola Bangoura, 1402.....	2 ^e classe.	—
Mamadou Sidibé, 45086.....	1 ^{re} classe.	—	Mambi Masaré, 15983.....	1 ^{re} classe.	—
Mamadou Touré, 41951.....	2 ^e classe.	—	Momo Touré, 39051.....	—	—
Mamadou Haji Diallo, 3017.....	—	—	Momo Bangoura, 71349.....	2 ^e classe.	—
Mamadou Cissé, 2838.....	—	—	Momo Kamara, 11264.....	Caporal.	—
Mamadou Samoura, 1677.....	—	—	Morlaye Souma, 40801.....	1 ^{re} classe.	—
Malanba Kamara, 3908.....	—	—	Morlaye Kamara, 2675.....	2 ^e classe.	—
Mamady Kamara, 7159.....	—	—	Morlaye Kamara, 12321.....	—	—
Mamadou Cissé, 4821.....	Clairon.	—	Moriba Kamara, 20776.....	—	—
Mamadou Kondé, 1927.....	1 ^{re} classe.	—	Mouro Silla, 44260.....	Caporal.	—
Mamady Kondé, 2073.....	2 ^e classe.	—	Moriba Sanio, 45664.....	—	—
Mamady Kondé, 16375.....	—	—	Moundoma Koroma, 42050.....	—	—
Mamadou Semba, 3045.....	1 ^{re} classe.	—	Moussa Sidibé, 8443.....	Caporal.	—
Mamadou Kamara, 3680.....	2 ^e classe.	—	Moussa Taraolé, 12308.....	2 ^e classe.	—
Missa Kamara, 14930.....	1 ^{re} classe.	—	Moro Sidibé, 46453.....	—	—
Misso Makassouba, 7122.....	—	—	Moussa Dembélé, 39727.....	—	—
Missa, 16781.....	—	—	Mori Kamara, 2089.....	—	—
Missa Sanou, 16388.....	1 ^{re} classe.	—	Moussa Koné, 16596.....	—	—
Menguéri Mara, 15759.....	2 ^e classe.	—	Moussa Kamara, 68476.....	—	—
Moussa Konaté, 1742.....	Caporal.	—	Mésékoné Bangavora, S. M.....	—	—
Momo Bangoura, 10579.....	—	—	Missa Kondé, 68637.....	—	—
Moussa Dembélé, 371.....	2 ^e classe.	—	Mori Konaté, 43668.....	—	—
Moussa Toukara, 7339.....	—	—	Mori Konaté, 73239.....	1 ^{re} classe.	—
Morlaye Souma, 1602.....	—	—	Mori Bondou, S. M.....	2 ^e classe.	—
Moussa Diakité, 8111.....	—	—	Moussa Kamara, 4851.....	—	—
Moro Kondé, 7061.....	—	—	Moussa Koné, 43845.....	—	—
Moussa Taraolé, 46495.....	—	—	Moussa Taraolé, 46438.....	1 ^{re} classe.	—
Moussa Kamara, 45772.....	—	—	Moussa Camara, 40905.....	—	—
Mori Silla, 47684.....	—	—	Moussa Koné, 10735.....	—	—
Moussa Diallo, 44227.....	—	—	Moussa Konaté, 47069.....	2 ^e classe.	—
Moussa Couroubaly, 71299.....	Caporal.	—	Moussa Kamara, 15701.....	Clairon.	—
Moukarkondé, 71345.....	2 ^e classe.	—	Moussa Keïta, 43188.....	1 ^{re} classe.	—
Moussa Douzo, 6944.....	—	—	Mamoudou Diallo, 68345.....	2 ^e classe.	—
Moussa Koné, 8568.....	2 ^e classe.	—	Moriba Kalé, 46951.....	1 ^{re} classe.	—
Morlaye Souma, 41314.....	—	—	Moussa Kamara, 44292.....	2 ^e classe.	—
Mory Taraoré, 1045.....	Caporal.	—	Moussa Keïta, 43852.....	—	—
Moussa Couloubaly, 1691.....	2 ^e classe.	—	Moussa Koibogui, 2525.....	Caporal.	—
Moussa Keïta, 7298.....	—	—	Moussa Koné, 47919.....	2 ^e classe.	—
Moussa Koné, 16321.....	—	Cercle de Beyla.	Moussa Kamara, 68264.....	—	—
Morlaye Kamara, 15656.....	—	Inconnu.	Moussa Kamara, 2635.....	—	—
M'Fadi Mara, 3769.....	1 ^{re} classe.	—	Moriba Sako, 9039.....	Caporal.	—
Missa Taraolé, 30203.....	Caporal.	—	Mori Siré Taraoré, 46081.....	2 ^e classe.	—
Moussow Daba, 11989.....	—	—	Moussa Keïta, 71205.....	—	—
Morifondiné Kaba, 42732.....	2 ^e classe.	—	Moussa Diarra, 7155.....	Caporal.	—
Moriba Kamara, 2064.....	Clairon.	—	Moussa Diarra, 2883.....	Sergent.	—
Mori Douno, S. M.....	1 ^{re} classe.	—	Moriba Kamara, 47173.....	2 ^e classe.	—
Moussa, 40482.....	2 ^e classe.	—	Moussa Keïta, 68425.....	—	—
Moussa Keyta, 2131.....	Clairon.	—	Moussa Bouroumba, 39385.....	—	—
Moussa Taraolé, 44383.....	2 ^e classe.	—	Moussa Boilo, S. M.....	—	—
Moussa Kamara, 11895.....	Sergent.	—	Moussa Keïta 10191.....	—	—
Moussa Kamara, 40804.....	2 ^e classe.	—	Moussa Sodibé, 47975.....	—	—
Moussa Boilo, S. M.....	—	—	Moussa Yattara, 68730.....	—	—
Moussa Taraoré, 43700.....	—	—	Moussa Kondé, 51916.....	—	—
Moussa Doumbia, 12704.....	—	—	Mory Kaba, 4225.....	Sergent.	—
Mori Kamara, 1783.....	Caporal.	—	Moubé Kamano, 45637.....	1 ^{re} classe.	—
Mona Keïta, 42240.....	1 ^{re} classe.	—	Morissiré Faro, 43631.....	2 ^e classe.	—
Mory Sako, 68491.....	—	Cercle de Siguiiri.	Moriba Kamara, 15935.....	1 ^{re} classe.	—
Moussa Koné, S. M.....	—	—	Momo Touré, 1281.....	Caporal.	—
Moussa Kamara, 40054.....	2 ^e classe.	—	Momo Bangoura, S. M.....	2 ^e classe.	Cercle de Forécariah.
Moussa Dembélé, 39727.....	1 ^{re} classe.	—	Momo Kamara, 2524.....	Clairon.	Inconnu.
Moussa Diarra, S. M.....	—	—	Morlaye Kamara, 67353.....	2 ^e classe.	—
Moussa Kondé, 41248.....	—	—	Morlaye Touré, 71030.....	—	—
Moriba Bama, 3791.....	—	—	Morlaye Yattara, 41645.....	—	—
Moriba Coulibaly, 3771.....	Adjud.-chef.	Cercle de Siguiiri.	Morlaya Kamara, 71004.....	—	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE	NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Mory Kourouma, 43856	2 ^e classe.	Inconnu.	Mamady Mara, 15868	Caporal.	Inconnu.
Moreba Dao, 46238	—	—	Mamady Kamara, 36992	2 ^e classe.	—
Mori Kourouma, 47459	—	—	Mamady Kondé, 61667	—	—
Morfing Kondé, 41084	2 ^e classe.	Inconnu.	Mamady Kalé, 3102	—	Cercle de Kouroussa.
Moussa Kourouma, 72791	—	—	Mamady Diallo, 16020	—	Inconnu.
Moussa Taraoré, 68453	—	—	Mamady Koné, 40080	—	—
Moussa Kamara, 7916	1 ^{re} classe.	—	Mamady Kondé, 47449	—	—
Moussa Keïta, 42565	—	—	Mamady Taraoré, 42273	—	—
Mopin Couloubaly, 3191	2 ^e classe.	—	Mamory Konaté, 17734	—	—
M'Bataraoré, 328	—	—	Makan Kourouma, 64264	—	—
Missa Joné Keïta, S. M.	Caporal.	—	Mak Issa, 13166	—	—
Missa Kamara, 3703	—	—	Mandian Konaté, 43702	—	—
Mamady Diallo, 46720	2 ^e classe.	—	Mamadou Kondé, 43311	—	—
Mamady Mara, 42795	—	—	Mamady Kamara, 15992	—	—
Mamady Kondé, 15547	—	—	Mamadou Kamara, 1706	Sergent.	—
Mamady Souaré, 13996	—	—	Mamadou Diakité, 12738	2 ^e classe.	—
Mamady Koné, 18593	Caporal.	—	Mamady Taraoré, 6990	—	Cercle de Beyla.
Mamady Kamara, 43566	2 ^e classe.	—	Mamady Kondé, 7543	—	Inconnu.
Mamady Pita, 39625	—	Cercle de Pita.	Mamady Kamara, 4809	—	—
Mamady Kamara, 8932	—	Cercle de Bassaya.	Mamady Taraoré, 42532	—	—
Mamady Taraoré, 45316	1 ^{re} classe.	Inconnu.	Mamody Diamoudé, 2472	—	—
Mamadou Béla, 40266	—	—	Mamady Konté, 1160	Sergent.	—
Mamady Kondé, 3145	2 ^e classe.	—	Mamasé Taraoré, 45049	2 ^e classe.	—
Mamady Taraoré, 43294	—	—	Mamady Keïta, 42263	—	—
Makan Keïta, 12465	—	—	Mamadou Keïta, 16652	1 ^{re} classe.	—
Mangady Bangoura, 3782	—	—	Mamadou Kondé, 46652	2 ^e classe.	—
Maligui Oularé, 47195	—	—	Mamadou Diakité, 11307	—	—
Mabdiar Konaté, 43722	—	Cercle de Kankan.	Manson Souma, 41116	—	—
Mamo Souma, 71024	—	Inconnu.	Malidiou, 40367	—	—
Mamadou Taraoré, 42037	—	—	Manoudou Kamara, 72682	—	—
Mamady Leno, 14035	—	—	Minki Taraoré, 43229	—	—
Mamadou Kondé, 42064	—	—	Mamadou Mansaré, 43816	—	—
Mamadou Kélé, 15935	—	—	Mamadou Alfa, 39890	Caporal.	—
Mamady Kamara, 9128	1 ^{re} classe.	—	Mamadou Touré, 41961	2 ^e classe.	—
Mamady Kourouma, 45821	Caporal.	—	Mamadou Taraoré, 68589	—	—
Mamady Taraoré, 12511	1 ^{re} classe.	—	Mamadou Diakité, 45043	—	—
Mamady Taraoré, 6397	2 ^e classe.	—	Mantonía Fa, 46190	—	—
Mamady Kamara, 3899	—	—	Maningo, 2705	—	—
Mamini Djouma, 8300	—	Cercle de Labé.	Mamohou Tilibé, 51902	1 ^{re} classe.	—
Masoroba Kamara, 39939	—	Inconnu.	Mamady Diallo, S. M.	2 ^e classe.	—
Mamadou Sako, 68372	—	—	Mamadou Sako, 42286	—	—
Mamadou Kondé, 46618	—	—	Mamady Kamara, 8854	—	—
Mamadou Kondé, 13485	—	—	Mamadou Doumbia, 45056	Caporal.	—
Mady Keïta, 72730	—	—	Mamadou Alo, 64294	2 ^e classe.	—
Mansa Kamara, 47375	—	Cercle de Kankan.	Mamady Taraoré, 43511	—	—
Mahaliou, 40267	—	Cercle de Ditinn.	Mamadou Kamara, 39013	—	—
Maliki Sangaré, S. M.	—	Inconnu.	Mamadou Aliou, 22037	—	—
Mamadou Samoura, 43613	—	—	Mamadou Sidibé, 12068	—	—
Mamadou Keïta, 2739	—	—	Mamadou Timbo, 40538	2 ^e classe.	—
Mamadou Saliou, 40217	—	—	Mamadou, Silla, 40392	—	—
Mamadou Touré, 1704	—	—	Mamadou Kamara, 43607	1 ^{re} classe,	—
Mamoudou Kamara, 6487	—	Cercle de Siguiiri.	Mamadou Konaté, 2994	Clairon.	—
Mamadou Keïta, 9984	—	Inconnu.	Mamadou Kondé, 46510	2 ^e classe.	—
Mama Bangoura, 1255	—	Cercle de Boffa.	Mamadou Ifo, 45242	—	—
Maliki Sidibé, 12364	Caporal.	Inconnu.	Mamadou Kamara, 46808	1 ^{re} classe.	—
Mamadou Kabé, 43054	2 ^e classe.	—	Massa Koibogui, 2526	Caporal,	—
Mamady Diallo, S. M.	—	—	Mamadoi Donso, 14067	2 ^e classe.	—
Mamady Kourouma, 42579	—	—	Makoura Lelano, 61640	—	—
Mamody Ba Souma, 40774	—	—	Mamadou Boye, S. M.	—	—
Malé Sidibé, 67276	—	—	Massaroula Gamba, 41619	1 ^{re} classe.	—
Mamadou Samoura, 64319	1 ^{re} classe.	Cercle de Faranah.	Maourou Koibogui, 9253	Sergent.	—
Mamadou Diang, 39715	2 ^e classe.	Cercle de Kindia.	Mamady Lamara, 1821	Caporal.	—
Mansou Kaba, 43434	—	Inconnu.	Mamady Keïta, 565	1 ^{re} classe.	—
Mamadou Diallo, 40274	—	—	Mamadou Kamara, 56259	2 ^e classe.	—
Mouktarou, 4497	2 ^e classe.	—	Mansou Sidibé, 247	—	—
Moussa Couloubaly, 6892	1 ^{re} classe.	—	Mareinba Keïta, 42942	Caporal.	—
Moussa Keïta, 56949	—	—	Makan Kourouba, 68534	—	Cercle de Siguiiri.
Moussa Koné, 47979	2 ^e classe.	—	Mamadou Doumbouya, 4278	2 ^e classe.	Inconnu.
Moussa Kondé, 3423	1 ^{re} classe.	—	Mamadou Billo, 6738	—	—
Méma Yéo, 55997	2 ^e classe.	—	Mamadou Gallou, 70164	—	—
Lissa Keïta, 12375	1 ^{re} classe.	—	Mamadou Foro, 43149	—	—
Mamady Kamara, 45998	Caporal.	—	Mamadou Camara, 40722	—	—
Mama Dy Diallo, 44179	2 ^e classe.	—	Mamadou Samoura, 43621	Clairon.	—
Mamadi Cou'ibaly, S. M.	—	—	Mamadou Condé, 47282	2 ^e classe.	—
Mamady Koné, 2543	—	—	Mamadou Kondé, 45092	—	—
Mamady Kondé, 1723	—	—	Mamadou Kamara, 1884	—	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE	NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Mamadou Ouossolo, 13771.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.	Nankouman Keïta, 68426.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Mamadou, 70742.....	—	Cercle de Labé.	Namourou N'Fana, 46134.....	—	—
Mamadi Kanté, 68411.....	—	Cercle de Siguiri.	Namory Bamba, 985.....	—	—
Mamadou Tafoiron, 71771.....	—	Inconnu.	N'San Diallo, 43114.....	—	—
Mamedy Konté, 42198.....	—	—	Noumary Kondé, 43709.....	—	—
Mamady Magassouba, 45082...	—	—	Niansi Soult, S. M.....	—	—
Mamady Dembellé, 68466.....	—	—	Ninpoin Peno, 33790.....	—	—
Mamady Magassouba, 48002...	—	—	Nieng Glekéré, 8061.....	1 ^{re} classe.	—
Marifoné Sissoko, 9899.....	—	—	N'Gui Koné, 43835.....	2 ^e classe.	—
Manaman Doumbia, 15908.....	—	—	N'Glo Taraoré, 47605.....	—	—
Mamadi Kondé, 42064.....	—	—	N'Dian Tamassa, 47396.....	—	—
Mamady Koroma, 68608.....	—	—	Nanfodé Sako, 68497.....	—	—
Mama Kondé, 40439.....	—	Cercle de Conakry.	Nambi Keïta, 42231.....	—	—
Mamady Kamara, 68375.....	Caporal.	Cercle de Siguiri.	Nianté Diarra, 898.....	Caporal.	—
Mamadou Taraoré, 16321.....	Adjudant.	Inconnu.	Niama Sidibé, 6212.....	—	—
Mamadou Koné Konaté, 67286...	—	Cercle de Kankan.	Noumissa Kourouma, 42919...	2 ^e classe.	—
Mamadou Konkouré, 48000.....	—	Inconnu.	Noumakan Kamara, 70950.....	—	Cercle de Gadioutougou.
Mamadou Kamara, 2045.....	1 ^{re} classe.	—	Noumké Koné, 70959.....	—	Cercle de Beyla.
Mamina Kamara, 30913.....	2 ^e classe.	—	Nioumouké Taraoré, 45350...	—	Inconnu.
Mamadou Sidibé, 13874.....	Caporal.	—	Noukouman Keïta, 48083.....	—	—
Mamadou Kondé, 6522.....	2 ^e classe.	—	Odio, 13013.....	2 ^e classe.	—
Mamadou Keïta, 12682.....	Caporal.	—	Ousmani, 646.....	—	—
Moussa Keïta, 43580.....	2 ^e classe.	—	Ouéro Kamara, 2347.....	1 ^{re} classe.	—
Mamadou Mara, 41436.....	—	—	Ouégo, 2405.....	Clairon.	—
Mamadou Koné, 45859.....	—	—	Ouaouré, 10363.....	2 ^e classe.	—
Mamadou Sako, 64296.....	—	—	Ousman Bakary Tangara, 30757...	—	—
Mouka Kourouma, 7188.....	—	—	Ouanga Guilabogui, 45703.....	—	—
Mazougou Zoumanigi, 45704...	—	—	Oumarou Kondé, 39540.....	—	—
Mori Kamara, 68578.....	—	—	Ousman Sané, 303.....	1 ^{re} classe.	—
Nianka Kaman, 46117.....	1 ^{re} classe.	—	Ousman Diakité, 6948.....	—	—
Noumoudou Béréte, 63881.....	2 ^e classe.	—	Oumarou Dembédi, 4845.....	2 ^e classe.	—
Nomori Keïta, 2587.....	—	—	Ousmane Bari Mamou, 4830...	—	—
Noumodou Béréte, 45350.....	—	—	Ouemba Kamara, 1639.....	—	—
Noumory Kondé, 43709.....	—	—	Ousmana Kondé, 56558.....	—	—
Mamadou, 40370.....	2 ^e classe.	—	Ouégo Kamara, 5639.....	—	—
Mamadou Kamara, 67420.....	—	—	Ousmané Ouattara, 10608.....	—	—
Mamadou Kamara, 39041.....	—	—	Ousmany, 44131.....	—	—
Mamadou Conaté, 46518.....	—	—	Ouakama Kondé, 45315.....	—	—
Mamadou, 21817.....	—	—	Oumara Touré, 827.....	Sergent.	—
Mamadou Keïta, 2059.....	—	—	Oulé Bamba, 36703.....	2 ^e classe.	—
Mamadou Diallo, 66159.....	—	—	Ouendé Kourouma, 3455.....	—	—
Makan Dembellé, 5732.....	—	—	Oury Kamara, 3544.....	—	—
Mamadou Diallo, 13810.....	Sergent.	—	Oumarou Béla, 2006.....	—	—
Mamadou Taraoré, 42980.....	2 ^e classe.	—	Ouégo Mara, 16692.....	—	—
Mamadou Solianké, 71023.....	—	—	Oussou Kamara, 3463/3.....	—	—
Mamorou Mara, 45246.....	—	—	Oumarou Diallo, 11983.....	—	—
Mamoré Mara, 2783.....	Sergent.	—	Oury Camara, 40615.....	—	—
Mamadi Diakité, 68471.....	2 ^e classe.	—	Ousman Diallo, 69903.....	—	—
Mangagoni, 3865.....	1 ^{re} classe.	—	Pizo Labilla, 48107.....	—	—
Mahama Taraoré, 18705.....	2 ^e classe.	—	Paté, 40916.....	—	—
Mandé Bakayoko, 15820.....	—	—	Paté Dabogna, 4840.....	—	—
Mamady Semba Diallo, 4262...	Caporal.	—	Paikéné Mini, 1668.....	—	—
Mamady Sidibé, 6881.....	Sergent.	—	Pico Pan, 20422.....	—	—
Mamadou Diallo, 1389.....	2 ^e classe.	—	Pori Kouroumi, 43377.....	—	—
Nankouman Kondé, 47504.....	1 ^{re} classe.	—	Sori Mondé Kadé, 71324.....	—	—
N'Diaye Semba, 11885.....	2 ^e classe.	—	Sidiki Sidibé, 3571.....	—	—
Niagbé Kamara, 5638.....	—	—	Sara Téméné, 2303.....	1 ^{re} classe.	—
Nankouma Keïta, 44322.....	—	—	Sampou Moulay, 514.....	—	—
Namory Koné, 1920.....	1 ^{re} classe.	—	Seydou Yattara, 44396.....	—	—
Namory Diomandé, 3646.....	2 ^e classe.	—	Sana Koumbia, 39318.....	—	—
Namory Keïta, 46317.....	—	—	Soriba Sissoko, 15746.....	—	—
Nagaza Malé, 19281.....	1 ^{re} classe.	—	Soriba Kamara, 41107.....	—	—
Namory Fodé Kourouma, 47468...	Caporal.	—	Souleyman Kamara, 41678.....	—	—
Naba Taraoré, 5986.....	2 ^e classe.	—	Samon Diakité, 7766.....	—	—
Namory Kourouma, S. M.....	Caporal.	—	Samba Pita, 67657.....	—	—
Namory Condé, 42935.....	—	—	Souleyman Silla, 71157.....	—	—
Namouy Mansaré, 40499.....	2 ^e classe.	—	Sabou Taraoré, 64.....	—	—
Namory Taraoré, 71280.....	—	—	Sali Kondo Tougué, 47750.....	Caporal.	—
Namoudou Sako, 45069.....	—	—	Sambo Dillo, S. M.....	2 ^e classe.	—
Namory Kourouma, 43813.....	—	—	Seté Taraoré, 42020.....	—	—
Namory Taraoré, 68480.....	—	—	Souleyman Cissé, 47602.....	Caporal.	—
Namodou Keïta, 42211.....	—	—	Semba Diakité, 3762.....	—	—
Namory Keïta, 6596.....	1 ^{re} classe.	—	Souriba Bangoura, 14734.....	Sergent.	—
Nama Keïta, 14796.....	2 ^e classe.	—	Siry Souléman, 75092.....	2 ^e classe.	—
Namory Doumbouya, 42201.....	—	—	Sotigui Kondé, 68650.....	—	Cercle de Kouroussa.
Namory Keïta, 12823.....	—	—	Samba Bambara, S. M.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE	NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Samba Diallo, 8595.....	Sergent.	Inconnu.	Soré Loko, 67032.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Sara Kamara, 1360.....	2 ^e classe.	—	Sori Kourouma, 4201.....	—	—
Sory Keïta, 12249.....	1 ^{re} classe.	—	Soudaki Keïta, 68457.....	—	—
Samba Boye, 39832.....	2 ^e classe.	—	Sali Makasouba, 68461.....	—	—
Salifou Souma, 165.....	1 ^{re} classe.	—	Soulemany Béréte, 6585.....	—	—
Sako Keïta, 2062.....	1 ^{re} classe.	—	Soriba Kamara, 7126.....	Caporal.	—
Sara, 72797.....	2 ^e classe.	—	Sori Touré, 64336.....	2 ^e classe.	—
Sori Labé, 39495.....	—	—	Sadio Kamara, 46692.....	—	—
Sitta, 3298.....	—	—	Saténé Tambéri, 47142.....	—	—
Soriba Sankou, 40483.....	—	—	Samba Kourouma, 5979.....	1 ^{re} classe.	—
Salifou Kamara, 28969.....	—	—	Sayou Mara, 16352.....	2 ^e classe.	—
Sambo Lonbayé, 67558.....	1 ^{re} classe.	—	Salon Namako, 16369.....	—	—
Saya Modou Kamara, 39149.....	2 ^e classe.	—	Soundou Kondé, 43564.....	—	—
Sékou Souma, 39085.....	—	—	Sibi Kondé, 46820.....	—	—
Soury Oualoury, 8191.....	Sergent.	—	Sory Kondé, 43036.....	—	—
Sara, 70644.....	2 ^e classe.	—	Samba Taraoré, 13410.....	—	—
Sonkolo Diarra, 33167.....	1 ^{re} classe.	—	Samba Médina, 39583.....	—	—
Sassa Alian, 67098.....	—	—	Salifou Kamara, 39142.....	—	—
Samba Diallo, 6553.....	—	—	Soriba Tamboura, 41092.....	—	—
Samba Simité, 70831.....	2 ^e classe.	—	Sidiki Doumbouya, 3984.....	—	—
Sori Lalé, 39191.....	—	—	Sériman Kourouma, 42303.....	1 ^{re} classe.	—
Semba Timbo, 40231.....	—	—	Séko Kourouma, 68140.....	2 ^e classe.	—
Samba Denou, 70727.....	—	—	Satigui Koné, 68359.....	—	—
Samba Diallo, 4991.....	1 ^{re} classe.	—	Sagabou Béabogui, 48129.....	—	—
Sagbo Koné, 52054.....	2 ^e classe.	—	Sori Kourouma, 8800.....	Caporal.	—
Sory Keïta, 43617.....	—	—	Sambou Keïta, 72748.....	2 ^e classe.	—
Sary Sissé, S. M.....	—	—	Sagbé Souma, 14821.....	—	—
Sary Kourouma, 6335.....	Caporal.	—	Salifou Souma, 14815.....	—	—
Samba Kondé 34437.....	1 ^{re} classe.	—	Sory Mansaré, 47277.....	—	—
Sory Kondé, 47293.....	2 ^e classe.	—	Samba Kourouma, 44193.....	—	—
Sory Kamara, 5189.....	—	—	Sako Siouma, 39520.....	—	—
Sory Kondé, 71267.....	—	—	Samba Diouma, 38305.....	—	—
Souro Kourouma, 3217.....	1 ^{re} classe.	—	Sambou Diouma, 17141.....	—	—
Safa Yarra, 13979.....	—	—	Sée, 4564.....	—	—
Sako Diakité, 43488.....	—	—	Satigui Modou, 40336.....	—	—
Séko Kamara, 47041.....	2 ^e classe.	—	Sayo Kourouma, 1468.....	—	—
Sory Mari, 16415.....	1 ^{re} classe.	—	Sabou, 808.....	—	—
Séko Taraoré, S. M.....	—	—	Samba Kamara, 39074.....	—	—
Samba Taraoré, 42227.....	—	—	Sadou Diallo, 3083.....	—	—
Selémami Kamara, 45361.....	2 ^e classe.	—	Semba Diallo, 8265.....	—	—
Samba Simiki, 19664.....	Caporal.	—	Sidiki Kaba, 67275.....	—	—
Samoussi Pita, 8864.....	2 ^e classe.	—	Sori Mansaré, 16360.....	—	—
Sidiki Kamara, 70939.....	Caporal.	—	Sory Kondé, 72754.....	—	—
Sara Kamara, 39466.....	1 ^{re} classe.	—	Sakoba Diallo, 72747.....	—	—
Siadoulou Kondé, 45386.....	2 ^e classe.	—	Sayon Almani, 11892.....	—	—
Seomin, 309.....	1 ^{re} classe.	—	Samba So, 10935.....	Caporal.	—
Soriba Yata, 41400.....	2 ^e classe.	—	Sériman Kondé, 72710.....	2 ^e classe.	—
Samou Kourouma, 43825.....	—	—	Sara Kamara, 71338.....	—	—
Souleymani Keïta, 47397.....	—	—	Soulé Diallo, 71147.....	—	—
Satala Oregala, 47173.....	—	—	Samba Siouma, 70560.....	—	—
Saha Koné, 46921.....	—	—	Sabou, 40311.....	2 ^e classe.	—
Sékou Kamara, 47780.....	—	—	Sia Leno, 1202.....	Caporal.	—
Sana Sydé, 1001.....	—	Cercle de Labé.	Soungarou Taraoré, 68348.....	2 ^e classe.	—
Sibamouri Konaté, 42923.....	—	Inconnu.	Sara Moussa, 51800.....	—	—
Seriman Taraoré, 44174.....	—	—	Saferen Coulibaly, 45045.....	1 ^{re} classe.	—
Samba Keïta, 43071.....	—	—	Sékou Kamara, 41533.....	2 ^e classe.	—
Saténé Diallo, 1742.....	—	—	Samba Niouma, 3913.....	—	—
Saa Samadou, 4094.....	—	—	Souba Camara, 40782.....	—	—
Sara Siaora, 13466.....	—	—	Sidiki Diawara, 43068.....	—	—
Sampoul Faré, 8227.....	—	—	Baba Aïssa Dia, 65339.....	—	—
Samba Sori Kamara, 72784.....	—	—	Séri Tapé, 54825.....	Caporal.	—
Saga Kamara, S. M.....	—	—	Sara Téné, 40976.....	1 ^{re} classe.	—
Sulyman Diarra, 67745.....	—	—	Soulémane Sangaré, 68398.....	2 ^e classe.	—
Sako Keïta, 68534.....	—	—	Sori Kamara, S. M.....	1 ^{re} classe.	—
Sambo Diavando, 12103.....	—	—	Siroba Souma, 40534.....	2 ^e classe.	—
Samba Mara, 64202.....	—	—	Séni Yattara, 41098.....	—	—
Séli Kamara, 40079.....	—	—	Sidiba Taraoré, 43028.....	—	—
Simiti Mansaré, 72685.....	—	—	Sésé Ouamou, 16297.....	—	—
Sabou, 40456.....	—	—	Sitafo Bangoura, 40797.....	—	—
Samba Diouma, 41941.....	—	—	Soury Kamara, 43010.....	Caporal.	—
Samba Taraoré, 64973.....	—	—	Séko Keïta, 8167.....	2 ^e classe.	—
Samifou Kamara, 4157.....	—	—	Sanké Sissoko, 6512.....	—	—
Sevdou Ba Kamara, 39019.....	—	—	Sékoba Kondé, 42456.....	—	—
Salia, 4563.....	—	—	Sellou, 10349.....	—	—
Soriba Souma, 16315.....	—	—	Sinafa Diakité, 14975.....	—	—
So Aliano, 4.839.....	—	—	Sama Koulibaly, 71179.....	—	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE	NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Sayon Kamara, 67279.....	2 ^e classe.	Inconnu.	Toumana Kamara, 47952.....	2 ^e classe.	Inconnu.
Séminé Moussa, 39346.....	—	—	Toumané Diallo, 2037.....	—	—
Sory Sidibé, 43212.....	—	—	Tollia, 41107.....	—	—
Salifou Touré, 41065.....	—	—	Toumané Ambdoulaye, 39585..	—	—
Sirabou Béabogui, 17497.....	—	—	Toumané Kamara, 5989.....	—	—
Siddi Baïlo, 68664.....	—	—	Toumané Mansaré, 12363.....	1 ^{re} classe.	—
Soriba Sanko, 4261.....	—	—	Tiéoura, 110.....	Caporal.	—
Sara Diallo, 43099.....	—	—	Tiéoura Taraoré, 10144.....	2 ^e classe.	—
Saramody Sako, 68496.....	—	—	Tiéoura Sakouan, 17437.....	Caporal.	—
Samba So, 65585.....	—	—	Tierno Andiato, 70716.....	2 ^e classe.	—
Saténé Labéré, 39414.....	—	—	Tierno Laouké, 70705.....	—	—
Seydou Kondé, 39734.....	1 ^{re} classe.	—	Tiémo Sangaré, 43033.....	1 ^{re} classe.	—
Seko Bamba, 47048.....	2 ^e classe.	—	Tiémo Ouan, S. M.....	2 ^e classe.	—
Sekou Mara, 47254.....	—	—	Tiéoura Kourouma, 48626.....	—	—
Siko Demba, 47048.....	—	—	Tiéoura Mara, 47311.....	—	—
Sonakali Diopé, 46164.....	—	—	Tiéoura Kamara, 5659.....	Sergent.	—
Séni, 44095.....	—	—	Tiéoulé Yéradou, S. M.....	2 ^e classe.	—
Saa Milimou, 45297.....	—	—	Tiéoura Kamara, 1916.....	1 ^{re} classe.	—
Sandaly Kamara, 42301.....	—	—	Tiémo Bangoura, S. M.....	2 ^e classe.	—
Soma Keïta, 42940.....	—	—	Tiéoura Kondé, 854.....	—	—
Seidou, 40130.....	—	—	Tiémo Kamara, 14831.....	—	—
Sagha, 23119.....	—	—	Tiéoura Kourouma, 3445.....	—	—
Salifou Rio Pouzo, 14.....	—	—	Tiéoura Koné, 18622.....	Sergent.	—
Sadaka, 95.....	—	—	Tiéoura Kamara, 8811.....	2 ^e classe.	—
Tiéoura Koné, 1876.....	2 ^e classe.	—	Tiémo Amadou, 40253.....	1 ^{re} classe.	—
Tiéoura Maninka, 51266.....	—	—	Tiéoura Kondé, 67238.....	2 ^e classe.	—
Tiébarou Kamara, 70962.....	—	—	Tiéffon Kamara, 6913.....	Caporal.	—
Tiotio Kamara, 6834.....	—	—	Tiéri Bigaou, 31619.....	—	—
Tiéoura Sidibé, 16500.....	—	—	Tiéoura Fofana, 13433.....	2 ^e classe.	—
Tiéoura Kondé, 12706.....	—	—	Tiéoura Taraoré, 42801.....	—	—
Tiéoura Kamara, 17551.....	—	—	Tiéoura Coulibali, 42658.....	—	—
Tioulé Sayenton, 12010.....	—	—	Tiéoura Koné, 1315.....	1 ^{re} classe.	—
Tiéoura Touré, 16954.....	—	—	Tiéoura Kourouma, 2668.....	Caporal.	—
Tegbéme, 58298.....	—	—	Tiéoura Taraoré, 42939.....	2 ^e classe.	—
Ténéma Samaké, 1000.....	Caporal.	—	Tioulé Kourouma, 1576.....	—	—
Terma Mala, S. M.....	Sergent.	—	Tioulé Sidibé, 8301.....	Sergent.	—
Tendaogo Tiendubégo, 12271..	2 ^e classe.	—	Vévé Zoumanogé, 45880.....	2 ^e classe.	—
Téléma Bouko, 3335.....	—	—	Vamoro Koné, 43500.....	1 ^{re} classe.	—
Temba Tangara, S. M.....	—	—	Waseny Thioumo, 45978.....	2 ^e classe.	—
Tenderm, 2248.....	—	—	Vali Kamara, 47221.....	—	Cercle de Faranah.
Tékoura Damaké, 42052.....	—	—	Yamoussa Kamara, 944.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Temba Kissé, 42818.....	—	—	Yabré Kafando, 73535.....	2 ^e classe.	—
Temba Kamara, 1517.....	—	—	Yacou Bademba, 10290.....	1 ^{re} classe.	—
Temba Toli, 47802.....	—	—	Yabéry Sana, 16363.....	2 ^e classe.	—
Temba Kamara, 45259.....	—	—	Yaya Diallo, 4873.....	—	Cercle de Mamou.
Téné Keïba, 56994.....	Clairon.	—	Yara Kamara, 2793.....	—	Inconnu.
Ténéba Sagno, 70922.....	2 ^e classe.	—	Yabakoury Kamara, 12047.....	1 ^{re} classe.	—
Téoulé Keïta, 6109.....	1 ^{re} classe.	—	Yaya Banoro, 40971.....	2 ^e classe.	—
Temba Leno, 47807.....	2 ^e classe.	—	Yatta Kourouma, 43222.....	1 ^{re} classe.	—
Tamba Ousaré, 39545.....	—	—	Yencé Doumba, 3556.....	2 ^e classe.	—
Tamba Dokoro, 70925.....	—	—	Yambayouré, 23155.....	—	—
Talibé Gogo, 39526.....	1 ^{re} classe.	—	Yabi Keïta, 68509.....	1 ^{re} classe.	—
Tassi Kondé, 43032.....	—	—	Yaya Manomori, 72688.....	2 ^e classe.	—
Tamba Touré, 7217.....	—	—	Yaya Keinsaé, 48095.....	—	—
Tasiné Oudaogo, 9148.....	Caporal.	—	Yamoussa Kamara, 3033.....	—	—
Tamba Koundo, 45293.....	2 ^e classe.	—	Yamba Kourouma, 3443.....	—	—
Tamba Kamara, 45255.....	—	—	Yéraba Makassouba, 46421....	—	—
Tamba Kamara, 67308.....	—	—	Yéro Bangaia, 897.....	—	—
Tamba Diané, 45387.....	—	—	Yemba Segno, 3941.....	Sergent.	—
Tamba Ouendeno, 45555.....	—	—	Yéro, 2668.....	2 ^e classe.	—
Tansiki Keïta, 47610.....	—	—	Yéro Keïta, 66110.....	—	—
Tamba Kamadouno, 45792.....	—	—	Yéra, 40309.....	—	—
Tamba Koumou, 3242.....	—	—	Yéro Koné, 4274.....	—	—
Tamba Kara Tolno, 16404.....	—	—	Yéro Pita, 41467.....	—	—
Tambo Teliabo, 178.....	1 ^{re} classe.	—	Yoro Diakité, 1699.....	1 ^{re} classe.	—
Tata Ali Yatara, 71366.....	2 ^e classe.	—	Yéro Manquigné, 39404.....	2 ^e classe.	—
Tamba Touré, 8383.....	—	—	Yraci Mansaré, 3412.....	—	—
Tamba Kamara, 7314.....	—	—	Yoro Aouasolonké, 39209.....	—	—
Torou Diakoné, 46275.....	—	—	Yoro Sa, 66979.....	—	—
Tomou Kamara, 511.....	—	—	Youmoussa Kondé, 43565.....	—	—
Togba, 16203.....	—	—	Youssoufou Konté, 494.....	—	—
Tossa Tolono, 16400.....	—	—	Youssoufou Souma, 1140.....	—	—
Toumané Mansaré, 47475.....	—	—	Yao Badou, 51906.....	—	—
Thiéoura Kamara, 42897.....	—	—	Zézé Ouanibogui, 45679.....	—	—
Toumané Oularé, 64321.....	—	—	Zanké Kamara, 71190.....	1 ^{re} classe.	—
Toumané Oularé, 16376.....	—	—	Zingué Kondé, 48973.....	2 ^e classe.	—

NOM ET MATRICULE	GRADE	DOMICILE
Zézé Zouanigui, 16676.....	1 ^{re} classe.	Inconnu.
Zanoudy Kamara, 39102.....	2 ^e classe.	—
Zoumana Konaté, 405.....	—	—
Zan Taraoré, 61568.....	—	—
Zan Tagara, 34766.....	—	—
Zangué Diarra, 14929.....	—	—
Zézé Zoumanigui, 47875.....	—	—
Zan Watara, 9952.....	—	—
Zémangué Kékoura, 16217.....	—	—
Gangoura Tanboursa, 23352.....	—	—
Golo Doubouia, 3493.....	—	—
Gabignanga, 4422.....	—	—
Gué, 17026.....	—	—
Goulé Oulété Tolné, 4544.....	—	—
Géléoulté Tolno, 4545.....	—	—
Gando Yattara, 41005.....	—	—
Guékou Touré, 33693.....	—	—
Gouéti Taraoré, 47927.....	—	—
Gain Gamara, 68378.....	—	—
Goboa Diogoné, 2570.....	—	—
Gobri, 16397.....	—	—
Gouasei Kamara, 10882.....	—	—
Gagniba Mara, 46947.....	—	—
Gouani Bissanga, 52634.....	—	—
Guéré Diouma, 4019.....	—	—
Godgi Koné, 43504.....	—	—
Gogouédé, 556.....	—	—
Mamadou Kamara, 2918.....	2 ^e classe.	—
Frémou Kamara, 16587.....	—	—
Bala Kamara, 2426.....	Sergent.	—
Bakar Kounbala, 798.....	—	—
Almani Oularé, 27704.....	1 ^{re} classe.	—
Abou Kamara, 7215.....	Sergent.	—
Kali Kouranko, 3244.....	1 ^{re} classe.	—
Bilali Kouranko, 535.....	2 ^e classe.	—
Bamba Kamara, 16354.....	—	—
Baki Kamara, 13489.....	—	—
Saéra Dou, 310.....	—	—
Ouali Danfaré, 9058.....	—	—
Joseph Dembélé, 20254.....	—	—
Lancéna Sano, 205.....	1 ^{re} classe.	—
Fara Noundékéno, 7799.....	2 ^e classe.	—
Tiékkoura Siné, 21262.....	—	—

AVIS AUX NAVIGATEURS

A partir du 1^{er} janvier 1925, en rade de Cotonou, un deuxième feu rouge, d'une hauteur de neuf mètres et d'une portée de deux milles, sera allumé sur la balise d'alignement de protection des câbles.

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Succursale de Conakry.

Bilan au 31 décembre 1924.

ACTIF

Caisse.....	4.668.889 ⁶²
Portefeuille.....	2.304.756 ⁵⁷
Comptes courants d'avances.....	146.937 ⁸⁸
Divers comptes à régler.....	587 ⁶⁵
Succursales.....	1.217.518 ³⁰
Siège social.....	3.051.431 ⁷³
Frais généraux.....	106.166 ⁸⁹
Total.....	11.496.288 ⁶⁴

PASSIF

Billets au porteur en circulation.....	10.567.440 ⁶ »
Comptes courants et créditeurs divers.....	643.226 ⁹³
Correspondants divers.....	10.199 ⁷⁹
Succursales.....	6.936 [»]
Divers comptes à régler.....	89.364 ²⁵
Réescompte du portefeuille.....	22.630 ¹⁰
Intérêts, commissions et changes.....	156.491 ⁵⁷
Total.....	11.496.288 ⁶⁴

Certifié conforme aux écritures :

Certifié :

Conakry, le 31 décembre 1924.

Le Censeur,

Le Directeur,

M. SIMON.

LEGENBRE.

COTE DES CHANGES

Chèque, versement, papier court.

(Extrait du *Journal officiel* de la République française du 18 décembre 1924).

	Cours moyen.		Cours moyen
Londres.....	87 75	Norvège.....	283 50
New-York.....	1870 83	Prague.....	»
Allemagne.....	»	Roumanie.....	9 40
Belgique.....	92 23	Serbie.....	»
Danemark.....	329 50	Suède.....	504 85
Espagne.....	262 50	Suisse.....	362 25
Hollande.....	754 25	Vienne (100.000 couronnes)	26 50
Italie.....	80 62		

ANNONCES

AVIS

La Maison JOHN WALKDEN & Co L^{td} a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir du 1^{er} janvier 1925, elle a cédé la suite de ses affaires en Guinée française à la

COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

dont le siège central est à Paris.

La direction de la nouvelle Société a été confiée à M. B. C. DENMAN en lui confirmant les pouvoirs les plus étendus qu'il avait jusqu'à présent.

AVIS

L'IMPRIMERIE DE LA MISSION CATHOLIQUE a l'honneur d'informer le public qu'elle peut fournir, aux meilleurs prix, tous les papiers courants de Douane ainsi que les déclarations de Grande et Petite Vitesse du C. F. C. N.

L'Imprimerie de la Mission tient également à la disposition de sa clientèle de bonnes enveloppes commerciales de luxe.

ETUDE DE M^e SAINT-ANTONIN, NOTAIRE A CONAKRY.**DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ « ABED FRÈRES »**

Aux termes d'un acte reçu par M^e Saint-Antonin, notaire à Conakry, enregistré.

Il appert que la Société en nom collectif établie entre MM. Ahmed et Kalil Abed sous la raison sociale « ABED FRÈRES » ayant pour objet : l'achat, la vente, l'échange des produits et marchandises de toute nature ; l'achat et la vente de tous terrains et immeubles, toutes opérations commerciales quelconques, notamment le commerce de boucherie, est et demeure dissoute à compter du trente décembre mil neuf cent vingt-quatre.

Les associés ont procédé à la liquidation de la Société de la manière et ainsi qu'il est réglé en l'article 11 des statuts de ladite Société.

Une expédition de cet acte de dissolution a été déposée au Greffe du Tribunal de 1^{re} instance de Conakry tenant lieu de Tribunal de commerce et de Paix, le quatorze janvier mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait et mention :
SAINT-ANTONIN.

ETUDE DE M^e SAINT-ANTONIN, NOTAIRE A CONAKRY,**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte reçu par M^e Saint-Antonin, notaire à Conakry, le dix janvier mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, la COMPAGNIE AFRICAINE D'ENTREPRISES a vendu à M. ACHILLE BONNEAU, entrepreneur de Travaux publics, demeurant à Conakry, le fonds de commerce et d'entreprises de bâtiments, exploité en Guinée française.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à Conakry en l'étude de M^e Saint-Antonin, notaire, dans les dix jours qui suivront la deuxième publication.

1-2

Pour première publication :
SAINT-ANTONIN.

Le Capitaine de FOUQUIÈRES, 12, Avenue de Picardie, à Versailles (France), achète tous timbres-poste hors cours ou en cours, neufs ou oblitérés de la Guinée française et autres Colonies.

Il paye notamment les timbres actuels oblitérés de 0,10, 0,30, 0,50 de Guinée et autres Colonies à la moitié de leur valeur postale.

Mandat par retour du courrier. — Références de premier ordre.

Faire tous envois recommandés.

PERNOD

APÉRITIF ANISÉ

Le seul produit devant être servi
à la demande d'UN PERNOD

PERNOD Père et Fils — AVIGNON

4-20

ÉDOUARD FOUQUE

COURTIER ASSERMENTÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

54, rue Vacon, MARSEILLE

Spécialiste en ARACHIDES, PALMISTES, COPRAHS
et TOUTES GRAINES OLÉAGINEUSES

Agent de Maisons. — Expertises.

Ventes aux enchères publiques.

Télégrammes : Oligrano-Marseille.

3

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

RECUEIL

DES

Décrets, Arrêtés et Décisions

RELATIFS A LA

COMMUNE MIXTE DE CONAKRY

Prix à Conakry 5 francs.
Par la Poste 5 fr. 50.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

RAPPORTS D'ENSEMBLE

Années 1901, 1902, 1903, 1904 et 1907

Prix : 3 francs l'un.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

TARIF DES CARTES DE VISITECartes de visite blanches :

Avec enveloppes 10 francs le cent.
Sans enveloppes 6 —

Cartes de visite deuil :

Avec enveloppes 15 francs le cent.
Sans enveloppes 10 —

Frais d'envoi par la poste 1 fr. 50.

Adresser les commandes à M. le Chef du Service de l'Imprimerie du Gouvernement, à Conakry.

Joindre 0 fr. 25 à toute lettre demandant une réponse.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES

SUR LA

GÉOLOGIE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISECarte au 1/5,000.000^e (Édition 1919).

par Henry HUBERT

DOCTEUR ÈS-SCIENCES NATURELLES, ADMINISTRATEUR DES COLONIES

Prix : 12 francs. — Par la Poste, 12 fr. 55.

En vente à l'Imprimerie du Gouvernement, à Conakry.

VOCABULAIRE USUEL

FRANÇAIS - MALINKÉ

Prononciation - Mots - Phrases

PAR

C. ARNAUD, instituteur

Prix à Conakry, 1 franc; par la poste, 1 fr. 50.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

Carte Géologique de l'Afrique Occidentale FrançaiseFeuille n° 5 : Dakar (au 1/1,000.000^e)

par Henry HUBERT

DOCTEUR ÈS-SCIENCES NATURELLES, ADMINISTRATEUR DES COLONIES

Prix de la feuille : 12 francs. — Par la Poste : 12 fr. 70.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

INSTRUCTIONS

CONCERNANT LES

AGENCES SPÉCIALES

(23 janvier 1922)

Prix : à Conakry, 3 francs; par la poste, 3 fr. 50.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

NOMS DES VILLAGES

DE LA

GUINÉE FRANÇAISE

Par ordre alphabétique.

Prix à Conakry, 3 francs; par la poste, 3 fr. 50.

PROPRIÉTÉS A VENDRE OU A LOUER

avec concession définitive et possession immédiate

à Kouroussa — Mamou

Dubréka — Boké — Victoria & Dominghia

S'adresser à la COMPAGNIE DU NIGER FRANÇAIS S. A. (Successeur de JOHN WALKDEN & C^e L^{td}.)

A CONAKRY

AGENCES EN AFRIQUE Sénégal Dakar—Rufisque Kaolack Soudan Bamako Guinée Française Conakry Côte d'Ivoire Grand-Bassam Togo Lomé	BANQUE FRANÇAISE DE L'AFRIQUE Anciennement " Banque Française de l'Afrique Equatoriale " Fondée en 1904 CAPITAL : 20.000.000 DE FRANCS Siège Social : 2, Rue Meyerbeer -:- PARIS (9^e) EFFECTUE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE EN FRANCE ET EN AFRIQUE AGENCES EN FRANCE BORDEAUX : 37, Allées de Tourny MARSEILLE : 69, Rue Paradis R. C. Seine 119.515 Adresse Télégraphique : ÉQUATBANK.	AGENCES EN AFRIQUE Dahomey Cotonou—G^d-Pôpo Porto-Novo Cameroun Douala Gabon Port-Gentil, Libreville Congo Français Brazzaville, Bangui Congo Belge Kinshasa
--	--	---



Photo. A. DESCHAMPT.

ILES DE LOOS. — Le Phare de Tamara.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT, A CONAKRY

LA GUINÉE FRANÇAISE

(Édition illustrée de *La Vie Technique, Industrielle, Agricole et Coloniale.*)

Publiée sous le patronage de M. Georges POIRET, Lieutenant-Gouverneur de la Guinée française.

Sommaire : Esquisse géographique et historique. — Races, religions, mœurs. — La Guinée économique. — L'agriculture. — L'industrie européenne et indigène en Guinée française. — Les mines. — L'ossature économique. — La Colonisation : Enseignement, Assistance médicale indigène. — Le tourisme. — Les étapes de la conquête de la Guinée française. — Formation territoriale et administrative de la Guinée. — Bibliographie.

Prix, à Conakry, 5 francs. — Par la poste, 5 fr. 75.

CONAKRY. — Imprimerie du Gouvernement.